

2018

PROVINCE DE LUXEMBOURG



NOTE DE POLITIQUE GENERALE 2018

CONSEIL PROVINCIAL - 20, 23, 24, 25 OCTOBRE 2017

Greffe n° 24 du répertoire

www.province.luxembourg.be
Service des Greffes

INTRODUCTION

« Une gestion efficiente et prospective »

Le budget 2018 s'inscrit totalement dans les grands axes décrits dans la déclaration de politique générale de législature. Il permet de mettre en évidence la maîtrise des dépenses, la recherche de nouvelles recettes ou d'une meilleure couverture de ces dépenses, l'évolution de l'institution pour se rapprocher encore plus de nos partenaires communaux (communes, cpas et autres).

Tous ces efforts sur les dépenses et sur les recettes nous permettent d'anticiper l'avenir et d'impulser des politiques fédératrices mais également de tenir nos engagements (pension, Vivalia 2025, Fonds d'impulsion, aide à la zone de secours..). Ces impulsions nouvelles nous les avons voulues couvrant un nombre de domaines restreints mais où la plus-value provinciale est indéniable : la supracommunalité, l'agriculture, le social, l'aide médicale urgente, le tourisme et la culture. Nous les avons voulues avec une taille critique suffisante pour maximaliser l'impact. Nous les avons voulues plus ciblées également.

L'exemple témoignant le mieux notre volonté est l'impulsion que la Province souhaite donner dans l'extension de la couverture hélicoportée du territoire.

Comme vous le constatez, nos impulsions sont dans le même esprit que celles de 2017 en termes d'ampleur des moyens d'intérêt provincial.

Nous accélérons même le processus de modernisation de notre institution et cela passe par une meilleure prise en considération des demandes du terrain (acteurs de terrain, communes, RW, CLE, Maison Luxembourgeoise de la Mobilité, parlement citoyen, acteurs touristique ou sociaux,...). Nous pensons avoir pu, à chaque nouvelle décision structurante ou de nouvelle orientation, prouver notre capacité de changement, de réactivité, de prise en compte des préoccupations « locales » et ce, sans pour autant perdre notre vision globale, notre vision provinciale de territoire.

Nous sommes bien conscients que le processus n'est pas arrivé à son stade final, que le rôle de la Province doit évoluer encore et toujours ! Et nous devons nous donner les moyens budgétaires, humains mais aussi stratégiques pour y parvenir. C'est ce à quoi nous nous sommes efforcés de mettre en œuvre, au travers de ce budget 2018.

Le Conseil provincial est un haut lieu démocratique de débats et de liberté d'expression. La recherche d'une plus grande efficacité et d'une meilleure transparence dans le traitement des demandes et nos actions régulières tout au long de l'année se poursuit dans le budget 2018.

Vous retrouverez dans ce budget 2018 les actions qui découlent d'une volonté d'être une Province exemplaire, une Province fédératrice, une Province mobilisatrice, une Province innovante et une Province ouverte. Ces actions sont détaillées dans les présentations au conseil de cette session.

SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL

Objectif : offrir aux communes la possibilité de recourir à l'expertise et aux compétences du SIPP provincial dans le cadre de toute une série de missions spécifiques:

Organisation d'un exercice d'évacuation incendie ;

- Organisation d'un exercice de simulation d'un Plan Interne d'Urgence d'un bâtiment ;
- Conversion de plans papier de bâtiments en format Autocad ;
- Test des centraux de détection incendie et réflexion relative à leur programmation ;
- Réalisation de plans d'évacuation ;
- Rédaction de consignes à suivre en cas d'incendie ;
- Aide à la rédaction du :
 - Plan Interne d'Urgence d'un bâtiment ;
 - Rapport annuel du SIPP à destination du SPF ETCS ;
 - Plan global de prévention...
- Aide à la mise en place de :
 - Campagnes de prévention/sensibilisation ;
 - Politiques de prévention (ex. : assuétudes,...)...
- Réalisation d'analyses de risques :
 - Au niveau de l'organisation dans son ensemble ;
 - Chimiques ;
 - Incendie ;
 - Psychosociaux ;
 - Postes de travail sur écran...
- Mise en place de la méthode organisationnelle des 5 S ;
- Organisation de séances d'information.

SERVICES PROVINCIAUX TECHNIQUES

Notre société est en constante évolution et l'utilisation des nouvelles technologies est essentielle pour mieux gérer une province, une commune, un service, un patrimoine,...

Les Services Provinciaux Techniques ont toujours anticipé cette évolution et intégré ces nouveaux outils notamment l'acquisition d'un drone.

Ce type d'appareil, lorsqu'il est équipé d'une caméra ou de capteurs spécifiques, offre des usages multiples dans les domaines de l'agriculture, de la topographie, des missions liées à l'inspection visuelle du territoire, de l'incendie, du génie civil, de l'imagerie de synthèse et bien évidemment des films touristiques.

Même si les vols de drones font régulièrement l'actualité, il est important de savoir que l'utilisation d'un drone civil est soumise à une réglementation très stricte notamment en dehors des terrains d'aéromodélisme:

- ✓ Télé-pilote titulaire d'une licence de vol : coût moyen 2500 euros
- ✓ Drone homologué et immatriculé avec équipements électroniques de sécurité
- ✓ Logiciels de traitement d'images professionnels selon les missions
- ✓ Assurance responsabilité civile spécifique

L'obtention de licences de vol est assez longue (6 à 8 mois) ; 2 agents des SPT sont déjà inscrits auprès d'une école agréée.

Un agent vient d'obtenir sa licence de télépilote.

Parmi les nombreuses missions qui seront proposées aux communes en 2018, on peut relever :

- ✓ Relevés topographiques de précision : relevé de terrains de places publiques, de carrefours et de façades, modélisation 3D de bâtiments, de terrains ;
- ✓ Contrôle des toitures ;
- ✓ Implantation et insertion de projets architecturaux, superposition cadastrale ;
- ✓ Plans de cimetières ;
- ✓ Environnement et écologie : inspection forestière, inventaire des peuplements forestiers, état des lieux d'un espace naturel ;
- ✓ Calcul de cubage (carrières) ;
- ✓ Relevés de dommages (inondations, incendies, pollutions, crues exceptionnelles) ;
- ✓ Relevés et inspection des cours d'eau ;
- ✓ Inspection des voiries : relevé des dégradations,... ; les services étudient la faisabilité d'inspecter les revêtements routiers (épaisseur, rugosité,...) ;
- ✓ Environnement et écologie : inspection forestière, inventaire des peuplements forestiers, état des lieux d'un espace naturel.

En collaboration avec la FTLB, des films promotionnels de sites et activités touristiques pourront être réalisés.

- **Service des Amendes Administratives**

Le rôle du Service est de réceptionner les infractions en matière d'arrêt et de stationnement, et les infractions environnementales dressées par des agents constatateurs et les zones de police.

Dans le futur, les agents continueront à nouer des contacts avec les zones de police et les Bourgmestres. Une information pourrait être envisagée courant juin 2018.

- ✓ **Règlements de police unifiés**

Les règlements de police sont différents d'une commune à l'autre. Un nouveau règlement de police unifié sera proposé aux différentes instances. Les 44 communes pourraient ainsi faire traiter les arrêts et stationnements par le Service provincial.

- ✓ **Démarches vers le Parquet du Procureur du Roi**

A l'heure actuelle des accords de traitements des infractions (poursuite ou non) existant avant la fusion des arrondissements judiciaires semblent subsister. Il serait dès lors important d'analyser avec tous les acteurs et de réunir certains membres du Parquet afin de déterminer un fonctionnement clarifié et uniforme.

- ✓ **Nouvelles infractions à traiter par les Sanctionneurs**

La réforme de la Justice verra le transfert d'une partie des infractions mineures au Code de la Route transférées aux agents sanctionneurs : excès de vitesse ne dépassant pas la limite imposée de moins de 20 km/h, GSM au volant, port de la ceinture de sécurité,...

Ce transfert est annoncé au premier quadrimestre 2018.

- ✓ **Nouvelles conventions**

La convention actuelle qui nous lie aux communes est complexe et n'est plus adaptée :

- Procédure trop lourde pour les communes et la Province ;
- Demande de facturations bimensuelles des communes pour raisons budgétaires ;
- Le forfait appliqué aux infractions Arrêts et Stationnements est disproportionné par rapport au travail d'instruction ;
- Non adaptée aux futures infractions au Code de la route qui seront transférées;

Une nouvelle proposition de convention pourrait être soumise aux Collège et Conseil provinciaux.

L'idée est donc de proposer une facturation unique pour chaque type d'infraction.

✓ **Intérêt du Service**

Les agents renouent les contacts avec les Zones de Police et certains Bourgmestres.

La réactivité du service est appréciée et certaines communes sont de nouveau plus enclines à faire dresser des PV par leurs agents constatateurs ; les Zones de police également.

Une information pourrait être envisagée courant juin 2018

• **Service Bâtiment-Techniques spéciales**

En 2018, les BTS poursuivront leur rôle de bureau d'études multidisciplinaire pour les pouvoirs locaux et la Province; cette équipe comprend des architectes, des ingénieurs en techniques spéciales, des ingénieurs en stabilité, des architectes d'intérieur, des dessinateurs, des surveillants, des coordinateurs sécurité, etc.

En 2017, deux gros dossiers ont été principalement étudiés par le BTS à savoir: un nouveau siège social pour la **FTLB** et un **crématorium** dont les travaux débiteront en 2018.

Par ailleurs, nous continuons à privilégier les dossiers relatifs au **Patrimoine classé** et à la maintenance des **bâtiments du culte** ainsi que les projets plus spécifiques comme les **énergies renouvelables**, les économies d'**énergie** avec plusieurs dossiers de biomasse, de panneaux solaires, de pompes à chaleur, d'éclairage LED et d'isolation.

Le **drone** acquis en septembre 2017 permettra également d'améliorer notre service au niveau des relevés de construction, des inspections techniques, des contrôles de toitures et des plans y attendant. De plus, un agent BTS a été détaché pour s'en occuper à temps plein dans des domaines bien plus larges comme les relevés forestiers et la gestion des cours d'eau.

La **collaboration Province – Idelux – FRW** entamée en 2016 pour la réalisation d'un cahier des charges et le suivi de marché public de Conception – Réalisation – Maintenance d'une chaufferie centralisée biomasse avec réseau de chaleur se poursuit. Un premier chantier démarrera à Habay en 2018. Indépendamment nous continuons également nos dossiers traditionnels sur les réseaux de chaleur avec biomasse; après un chantier à Mirwart en 2016, un autre a débuté en 2017 à Tintigny.

Les BTS ont également remis à jour le rapport de synthèse sur l'état des lieux du **cadastre énergétique** qui datait de 2011 ; de nouvelles mesures pour réduire les dépenses énergétiques des bâtiments provinciaux pour les années à venir seront proposées.

Dorénavant, ce rapport sera complété et remis à jour chaque année par notre service ; ceci nous permettant d'évaluer rapidement la **rentabilité** des travaux entrepris.

En outre, ce document permet au Service du Patrimoine de planifier les améliorations énergétiques dans le plan de gestion pluriannuel.

Vu la volonté du Conseil provincial de privilégier le concept d'une province à **énergie positive** et dynamique, les BTS ont prévu d'équiper fin 2017 – début 2018 les installations de chauffage d'environ 25 bâtiments provinciaux d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) permettant le monitoring, la maintenance et la visualisation à distance des installations de chauffage ; 8 bâtiments sont déjà équipés. L'installation de ces systèmes de gestion à distance dans autant d'immeubles nécessitera un agent à mi-temps. De plus, des tests sont actuellement en cours afin de réaliser le relevé automatique des compteurs d'électricité, d'eau et de gaz.

Dans la même optique, un certain nombre de bâtiments provinciaux seront également équipés de panneaux photovoltaïques permettant de réduire leurs consommations électriques.

Ces dossiers s'inscrivent donc parfaitement dans la dynamique de transition énergétique et d'économies d'énergie mise en place depuis de nombreuses années au sein de l'Administration provinciale.

Dans le cadre de l'**objectif 2020**, les BTS continueront à optimiser l'élaboration des projets et le suivi des chantiers avec pour objectif la rationalisation des déplacements et une meilleure polyvalence des agents.

Concernant les coûts de fonctionnement pour 2018, ceux-ci devront intégrer les charges d'investissement pour les changements de législation au niveau du CoDT (Code du Développement Territorial qui remplace le CWATUPE) et du **BIM** (Building Information Modeling qui se traduit par une modélisation 3D des données du Bâtiment) qui sera normalement **obligatoire** dès **2020** pour l'élaboration de dossiers architecturaux dans le cadre de **marchés publics**.

Le passage au BIM demandera de former l'ensemble des agents (par phases successives à partir de 2018), afin de rationaliser la méthode de travail et de se limiter à un logiciel titre de référence (passage de 4 logiciels de dessins différents à un seul logiciel). Simplification/rationalisation et diminution des coûts liés à l'usage de multiples licences de diverses versions.

En 2016, l'acquisition d'un logiciel de visualisation 3D réaliste (Lumion + sketchup) nous a permis d'être à la pointe dans les rendus graphiques :

- Meilleure compréhension de nos dossiers par les Maitres d'Ouvrages (FTLB, Crématorium, Rénovation urbaine de Neufchâteau, ...)

- Aide précieuse à l'élaboration de projets architecturalement complexes (structures tridimensionnelles).
- Support idéal pour passer de la phase avant-projet à la conception BIM pour la réalisation des plans définitifs et du CSC, à partir de mi-2018.
- Dans le futur, ces logiciels de 3D, pourront nous permettre d'imprimer en 3D des nœuds constructifs pour les étudier avec les ingénieurs, entrepreneurs,...
- Ce logiciel de rendu (Lumion + Sketchup) a également été introduit au Centre de Zone de Libramont, dans le même objectif de visualisation des avant-projets d'aménagements urbains par les Communes.

En 2018, les BTS continueront à être le partenaire privilégié des Communes et des autres Institutions provinciales ; en 2017, des agents techniques et des architectes ont travaillé en appui dans les Communes d'Arlon, d'Aubange, de Virton, de Tintigny, etc. Nous collaborons également avec le CPAS d'Habay pour la surveillance d'un important chantier.

Enfin, grâce à notre expertise, nous conseillons les Communes, le Domaine de Mirwart et les autres institutions provinciales lors de petits travaux d'aménagement réalisés en interne.

- **Service Infrastructures routières et Cours d'Eau**

En 2018, ce service proposera les nouvelles missions suivantes:

Dans le cadre de la supracommunalité, la Province interviendra financièrement dans l'entretien des cours d'eau de 3^{ème} catégorie (propriétés communales) :

- Aide aux communes pour les PARIS (Programmes d'Actions Rivières par une Approche Intégrée et Sectorisée) ;
- Proposition d'une nouvelle convention de coopération Province-Commune pour l'entretien des Voies lentes ; les chemins de randonnées et TARPAN
- Proposition d'une nouvelle convention de coopération Province-Commune et lancement d'un marché cadre pour la réalisation de marquage routier et de nettoyage de panneaux de signalisation ; Dans ce cadre, il est nécessaire d'acquérir du matériel adapté ; à savoir : traceuse, matériel de thermocollage, équipement mécanisé de nettoyage de panneaux ;
- Mises à disposition d'agents provinciaux au service des Communes ;
- Service de surveillance des chantiers communaux au travers d'une structure permettant l'affiliation des pouvoirs locaux ;
- Atlas des voiries vicinales – proposition d'aide à la tenue du registre des modifications avec intégration de celles-ci à l'interface informatique provinciale d'accès.
- Une thèse de doctorat sera financée en collaboration avec l'Université de Liège en vue de la caractérisation du linéaire des cours d'eau provinciaux et communaux. Ce dossier débouchera sur une expertise en matière de télédétection à l'aide de drones. Ce projet s'étalera sur 4 ans avec la possibilité de cofinancement avec d'autres Provinces partenaires.

Dans la continuité, ce service poursuivra les missions en cours :

- Poursuite des inventaires d'éventuels problèmes hydrauliques aux cours d'eau de troisième catégorie (Gestion communale) ;
- Possibilité d'intégration de travaux d'entretien aux cours d'eau de 3^{ème} catégorie au sein des baux d'entretiens annuels provinciaux sur les cours d'eau de 2^{ème} catégorie ;
- Possibilité de désignation de la Province comme auteur de projet pour ces travaux d'entretien aux cours d'eau de 3^{ème} catégorie ;
- Possibilité d'intégration de travaux de gestion des plantes invasives aux cours d'eau de 3^{ème} catégorie au sein du cahier des charges des cours d'eau de 2^{ème} catégorie ;
- Détection de fuites d'eau sur les réseaux de distribution d'eau communaux ;
- Réalisation des essais de portance à la plaque sur les routes communales ;
- Entretien des cours d'eau de seconde catégorie par nos Services logistiques (remplacement de la pelle hydraulique JCB) ;
- Développement d'un réseau limnimétrique sur les cours d'eaux provinciaux au moyen d'un nouvel équipement adéquat
- Multiples interventions en transversalité pour les différentes Institutions provinciales ;
- Entretien de la signalétique des panneaux touristiques (notamment ceux de la FTLB) ;
- Réalisations des levés topographiques pour le bureau d'études, actualisation de l'atlas des chemins communaux subventionnée par le Service Public de Wallonie : acquisition d'un nouveau GPS de levés topographiques ;
- Notre service est enregistré sur la plateforme informatique POWALCO relative au décret impétrant en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2017: obligations du gestionnaire provincial des cours d'eau. Le service peut également assurer cette mission pour compte des communes ;
- Mission d'auteur de projet en matière de voirie, d'égouttage, de distribution d'eau, d'aménagement d'espace public.

Les collaborations avec le SPW-DGO1 se poursuivront notamment dans les études d'aménagement des voiries régionales par notre bureau d'études par exemple le dossier de la N4 dans la traversée de Tenneville.

Le Service Provincial Informatique (SPI) est un service transversal répondant aux besoins croissants des institutions provinciales en termes de gestion des systèmes d'information.

Ses activités spécifiques sont nombreuses et variées et couvrent pratiquement l'intégralité des besoins exprimés :

- Systemes et réseaux
 - Gestion de serveurs physiques et virtuels
 - Partage et centralisation de données
 - Hébergement et paramétrages d'applications
 - Sécurité et pérennité des données
 - Solutions d'hébergement de sites web et de serveurs à l'usage des institutions ou des communes
 - Gestion du stockage
 - Fourniture d'espaces de stockage centralisé et sécurisé pour tous les agents & affiliés
 - 2 systèmes NAS en réplication dans 2 bâtiments différents
 - Infrastructure et sécurité
 - Mise en place et maintien d'une infrastructure réseau sécurisée haute performance
 - Déploiement de connexions sécurisées vpn sur tout le territoire provincial
 - Fourniture de services réseaux à haute valeur ajoutée (messagerie, antivirus, antispam, filtre internet)
- Développement
 - Gestion d'applicatifs
 - Adaptation de fonctionnalités
 - Développement d'applications
 - Logiciels répondant à des besoins métiers particuliers
 - Dossier médical scolaire
 - Programme bibliothèques
 - Workflow Collège
 - ...
- Sites et portails d'informations
 - Gestion technique du site Internet provincial
 - Gestion de l'Intranet
 - Gestion de portails de mise à disposition de l'information
 - Portails SharePoint (Conseil, SRI, ...)
 - Solutions d'hébergement de sites web pour communes et intercommunales.
- Téléphonie
 - Gestion et paramétrage de la téléphonie IP
 - Gestion de la téléphonie classique et mobile
 - Gestion des interconnexions

- Postes de travail et bureautique
 - Installation et paramétrage de logiciels
 - Installation et gestion du matériel
- Cartographie
 - Partenaire actif du GIG
 - Mise à dispositions d'informations cartographiques
 - Numérisation de plans
 - Géo référencements

Le Service Informatique agit également, depuis de nombreuses années, en tant que prestataire de services pour les administrations communales et les ASBL publiques. Il collabore pleinement à la supracommunalité en offrant son expertise et ses services au travers des activités suivantes :

- Partenariat avec la Zone de Secours du Luxembourg ; gestion de l'ensemble de l'informatique pour compte de la ZSL
- Partenariat avec Vivalia
- Gestion du réseau des bibliothèques communales
- Mise à disposition de solutions informatiques sur mesure pour le compte d'ASBL publiques, dont Aube, Logesud, RND, le Centre de Formation Professionnelle Famenne-Ardenne, NGE2000, ...
- Mise en place de centrales de marchés organisant l'acquisition de matériels et licences informatiques

Souhaitant asseoir son rôle fédérateur, le Service Provincial Informatique persévère dans la mutualisation d'activités et de moyens avec d'autres acteurs supracommunaux. Il maintient notamment une collaboration étroite avec les autres Provinces wallonnes.

Il joue ainsi le rôle de membre résolument actif de l'ASBL GIG, où il continue de proposer, avec les Provinces de Namur et Liège, des outils particulièrement adaptés aux nombreuses compétences actuelles et futures gérées par les Communes. Il conserve également, avec le Hainaut et Liège, les développements communs entrepris pour délivrer une application complète visant à l'établissement d'un cadastre énergétique.

Dans un contexte global en perpétuelle mutation, le Service Provincial Informatique s'inscrit également dans les courants réglementaires et fonctionnels souhaités par la Région Wallonne, l'Etat Fédéral, et la Communauté Européenne.

Les efforts nécessaires seront ainsi entrepris pour répondre aux exigences de la Réglementation Générale de la Protection des Données (GPDR). Cette dernière vise notamment à une protection et une gestion optimale des données à caractère personnel. Entrant en vigueur en mai 2018, elle constituera une priorité essentielle.

Dématérialisation 2020 :

- Loi du 28.09.2016 : les documents administratifs, juridiques et financiers devront être traités numériquement avec signature électronique. Les infrastructures informatiques devront être adaptées !
- Mise en œuvre de la GDPR ; La nouvelle législation en matière de protection des données, définie par le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE, (en anglais : General Data Protection Regulation, GDPR), entrera en vigueur en 25 mai 2018. Mise au point dans le but d'uniformiser les lois européennes existantes sur la protection des données et de renforcer la protection des données à caractère personnel des citoyens de l'Union, la nouvelle législation aura un impact sur les entreprises et les administrations. Toutes les administrations recueillant ou traitant des données personnelles de citoyens de l'UE seront tenues de respecter la législation, qu'elles soient établies dans l'UE ou en dehors. Les administrations devront définir des procédures certifiant la sécurité de l'utilisation des données à caractère privé et désigner un délégué à la protection des données. Toutes les activités qui peuvent avoir des conséquences importantes en matière de protection de données personnelles devront être précédées d'une **évaluation d'impact** qui devra aussi prévoir les mesures pour diminuer l'impact des dommages potentiels à la protection des données personnelles. Le Délégué à la Protection des données devra consulter l'autorité de contrôle avant de mettre en œuvre les activités en question. Des amendes importantes seront appliquées aux administrations ne respectant pas la Loi.

Dans un souci de modernisation et d'efficacité accrue des services publics, la dématérialisation sera un chantier important soutenu par le Service Provincial Informatique. L'étude, la mise en œuvre et la gestion des processus visant à améliorer le traitement des informations sont des enjeux majeurs dans lesquels le Service Informatique prouvera encore son efficacité.

Depuis 2014, la Province de Luxembourg affiche son ambition de devenir un territoire à énergies positives d'ici 2050. Soutenue dans sa démarche par les acteurs économiques, académiques et politiques, sa dynamique « Pep's Lux » s'articule autour d'un cadre général de mobilisation citoyenne, d'un travail de coordination des communes et de projets visant l'efficacité énergétique et le développement d'énergies renouvelables.

Afin de se positionner comme leader exemplaire de la démarche, elle ouvre la voie en s'engageant dans la transition énergétique et réalise un véritable plan d'actions qui lui est propre.

Elle poursuit ses objectifs en mobilisant les communes et les citoyens par :

- **L'adhésion à la Convention des Maires des 44 Communes du territoire et l'élaboration d'un maximum de plans d'actions en énergie durable-climat** : la coordination provinciale, à nouveau reconnue par le programme régional Pollec, fait que presque 40 Communes ont déjà exprimé le principe d'adhérer à la Convention des Maires et à ses ambitions de réduction de CO₂. Cette collaboration se traduit, après échanges et implications sur le terrain, par une adoption en Conseil communal, d'un plan d'actions officiel (avec en plus des mesures d'adaptation contre le réchauffement climatique).
L'adoption officielle de la première étape « pratique » que constituent les PAED-C devrait inévitablement engager les pouvoirs locaux concernés dans leur note de politique générale respective pour la législature 2018-2024.
- **La participation d'un collectif de citoyens à un projet de transition pour 2018. Ces actions ou projets répondront à un besoin identifié sur un terrain donné et s'inscriront dans une perspective globale de changement de société.**
- **La généralisation de l'outil provincial de cadastre et suivi énergétiques des bâtiments publics ainsi que la mise en place d'une offre supracommunale globale professionnelle**
A partir d'un outil excel, la présente législature a vu en place la concrétisation d'une méthodologie reconnue d'objectivation des consommations énergétiques provinciales avec des processus d'amélioration y associés comme :
 - Une programmation de travaux plus en adéquation avec les réalités de terrain.
A ce titre, on recense pas moins de 15 travaux énergétiques dans le plan quinquennal d'investissement adossé au projet de budget 2018 (remplacement des éclairages par des tubes LED, remplacement du crépi actuel par un crépi

isolant, changement de brûleur, pose de panneaux solaires thermiques, isolation du plancher dans les combles,...)

Un positionnement proactif pour obtenir les diverses subventions possibles (UREBA exceptionnel, certificats verts,...)

- De meilleures prévisions budgétaires qui reflètent mieux les diminutions de consommations enregistrées (moins de 11% en chauffage de 2012 à 2016 ; moins de 13% en électricité : moins 630 tonnes de CO2 par année). Au budget 2018, cela se traduit par une diminution de 12% (combustible) et de 7% (électricité).
- De multiples avancées dans le contrôle énergétique (mise en place de GTC : gestion technique centralisée de régulation à distance), dans le changement de vecteur énergétique (réseau pellets à Mirwart avec abandon du mazout) et dans la production d'énergies renouvelables (par installation de panneaux photovoltaïques).

L'opportunité d'un nouvel outil web en collaboration avec les Provinces de Hainaut et de Liège pourrait être un déclencheur pour :

- Relancer son implantation dans les Communes (en s'appuyant par exemple sur les forces vives des GAL – comme déjà enclenché avec le Parc naturel de Gaume et ses 9 Communes) ;
- Collaborer avec les autres acteurs « institutionnels » (Région wallonne, écoles tous secteurs confondus, Vivalia, etc.) ;
- Offrir avec Idelux projets publics un service complet novateur (GTC supracommunale, marché-cadre de compteurs par télé-relevés, suivi des marchés pour désignation d'un ensemble impliqué dans la construction de réseaux de chaleur, établissement d'un programme d'investissement conséquent sur les bâtiments publics par des contrats de performance énergétique,...).

- **La reconnaissance en 2018 de la Province de Luxembourg comme première Province du commerce équitable en Wallonie**

La Province de Luxembourg espère obtenir la reconnaissance et le titre de « Province du commerce équitable » durant l'année 2018.

A ce jour et avec l'aide des différents partenaires de la Plateforme du Commerce Equitable en Province de Luxembourg, nous rencontrons 5 critères sur 6 pour obtenir cette reconnaissance :

- Le Conseil provincial s'y est engagé lors de sa séance du 24 mai 2014 et propose au moins 2 produits équitables aux visiteurs;
- L'ensemble des actions est chapeauté par la Plateforme du Commerce Equitable, qui représente le comité de pilotage, avec le savoir(-faire) de ses membres extérieurs à l'institution provinciale ;

- Les Services provinciaux s'impliquent en proposant 2 produits équitables labellisés pour leurs travailleurs et publics et par des actions de sensibilisation lors de la dernière semaine du Commerce équitable;
- L'attention médiatique au commerce équitable est continue (www.luxembourgequitable.be ; newsletters, conférence de presse,...) ;
- Les productions alimentaires locales et leur consommation sont largement soutenues par la Province.

Les reconnaissances successives de Tintigny, Durbuy, Arlon, Bastogne, Vielsalm, Tenneville et Marche devraient être rejointes par d'autres communes afin d'obtenir ce titre de Province du commerce équitable.

Il reste donc à poursuivre dans le même sens par une augmentation des engagements communaux qui à ce jour atteignent plus de la moitié de la population de la province.

- **La poursuite de la construction d'une filière « alimentation durable »**

La Province a un rôle essentiel à jouer dans le soutien de pratiques alimentaires durables auprès des habitants de son territoire, que ce soit en développant des lieux d'échanges ou de productions favorisant les circuits courts, en sensibilisant les citoyens à une alimentation plus durable. Plusieurs projets ont déjà été réalisés et seront poursuivis, telles que des formations en alimentation durable au sein de la restauration collective. 2018 verra le renforcement du lien entre les collectivités et la production locale, l'organisation d'échanges,...

La Cellule Développement Durable, en collaboration avec le DER, portera une attention toute particulière au lien « Producteurs-Consommateurs » par un appel à projet « Défi Famille » repris dans le projet Interreg France-Wallonie-Flandre AD-T, durant le premier semestre 2018. Celui-ci visera à accompagner des familles volontaires dans leur approvisionnement en produits locaux et durables. . De plus, ce lien avec les producteurs sera également - retravaillé au sein des collectivités. Une évaluation sur les acquis des formations proposées précédemment sera réalisée afin de proposer de nouvelles formations qui répondront davantage aux besoins des cantiniers vers une alimentation plus durable (et donc plus locale).

- **Province Maya**

La Province de Luxembourg continuera à se revendiquer Province « Maya ». L'abeille joue un rôle majeur en termes de préservation de la vie et de sa diversité. L'activité de pollinisation est également essentielle pour notre agriculture. Les abeilles ont besoin de pollen en quantité. Il est impératif de reconstituer des espaces verts provinciaux en espaces riches en plantes mellifères dans lesquels aucun pesticide ne sera employé.

Plusieurs projets de plantation de prés fleuris, d'arbres fruitiers et de haies seront organisés sur nos propriétés provinciales.

Une campagne de sensibilisation à l'abeille se déclinera au printemps et à l'été 2018 au Domaine provincial de Mirwart lors des journées portes ouvertes de la miellerie, du salon du miel, des journées pédagogiques à l'attention des enfants.

Par ailleurs, les actions mises en place dans le cadre du plan désherbage et du plan de gestion différenciée seront poursuivies et renforcées.

- **Programme «Pure Province » avec l'AIVE et la Région**

Le partenariat « Province-AIVE » vise à mener des actions de lutte contre les incivilités environnementales. La Cellule Be WAPP de Wallonie plus propre va intégrer ce partenariat au travers d'une collaboration « cadre » de 2 années (2017-2019) à titre d'exemple une distribution de poubelles de voitures sur les parkings a été réalisée lors de la Foire agricole.

De nombreux projets verront le jour dans les mois à venir : l'organisation des assises de la propreté, des campagnes de nettoyage de la forêt publique,

- **Brevets du Benjamins et Poussins de l'environnement**

Initier, dès le plus jeune âge, une réflexion sur notre mode de vie et ses conséquences pour l'avenir de la planète est essentielle.

L'école, lieu de vie et d'apprentissage en collectivité, est un formidable laboratoire.

Participer au « Benjamin ou Poussin de l'environnement » crée une dynamique au sein de la classe et invite l'enfant à poser des gestes en faveur du climat et de la préservation de l'environnement.

Ce projet sera donc poursuivi en 2018 car il rencontre toujours un vif succès et contribue aux objectifs de développement durable.

En outre, depuis 2015, dans le cadre de l'organisation des jours blancs en fin d'année scolaire, plus de 1000 enfants découvrent le Domaine provincial de Mirwart au travers d'activités pédagogiques diverses (visite de la pisciculture, de la miellerie, du rucher didactique ,...).

- **Un accompagnement (de veille) aux projets de végétalisation/biodiversité publiques**

La Wallonie s'oriente de plus en plus vers des appels à projets sur ces thématiques en faveur des villes et communes. La Cellule Développement Durable se propose de les informer et de les aider à la rédaction voire à la concrétisation de leurs projets.

- **Une instruction des prêts Eco-Rénopack plus complète**

A la demande du pouvoir subsidiant wallon, une approche plus aboutie est en cours d'échanges. Elle aborde une meilleure proximité (permanences décentralisées), un accompagnement plus complet (de la conception à la réalisation des travaux) et une priorité à la lutte contre la précarité énergétique.

Pour l'année 2018, tout en assurant le suivi quotidien de ses activités sylvicole et piscicole, le Domaine de Mirwart continuera ses travaux d'aménagement de mise en valeur du patrimoine historique et naturel et poursuivra le développement de ses animations.

Plus concrètement, pour l'année 2018, le programme est le suivant :

- **Gestion forestière et piscicole**

- réalisation de nouvelles plantations, conformément au programme de gestion de la D.N.F. ;
- entretien régulier des plantations ;
- poursuite de l'exploitation de la pisciculture ;
- entretien des voiries et des infrastructures touristiques.
- Mise en application du principe « Zéro pesticide »

- **Animations, accueil du public et aménagements**

- mise en place d'une signalétique de position et de direction à partir du parking d'accueil ;
- organisation d'animations qui mettent en avant les activités du Domaine (journée champignon, journée de la truite Fario, Salon du miel,...) ;
- aménagement d'un abri « aire de pique-nique » à proximité de la pisciculture : finalisation des travaux et abords ;
- rénovation intérieure et extérieure du Pavillon du Parfond'Ry : réalisation de la phase 3 des travaux (changement des châssis, poursuite de l'aménagement des caves - aménagement des abords) ;
- poursuite de la rénovation du site de la FUL (carport)
- création d'une halte d'accueil à l'intention du public qui visite le Domaine. Etude et mise en place d'une collaboration avec un partenaire mobile Horeca et aménagement des sanitaires.
- aménagement d'une plateforme d'observation du site Life du Parfond'Ry : étude du projet (stade demande de permis).

- **La promotion**

- réalisation d'un folder de promotion pour la location du pavillon du Parfond'Ry.
- réalisation d'une brochure explicative du Haut Fourneau de Marsolle, en collaboration avec l'historien et découvreur Jean-Pol WEBER

- **Transversalité**

- gestion des campings (CHL), mise au point d'un règlement veillant à respecter les lieux et les autres usagers du Domaine.
- projet de valorisation touristique de la Grande Forêt de Saint-Hubert :
 - ✓ coordination de l'exposition permanente « Les Saisons de la Photo » ;

- ✓ réalisation des diverses actions prévues dans le cadre d'une fiche P.W.D.R. 16.3 : mise en réseau des opérateurs, réalisation de nouveaux produits touristiques, réalisation d'événements de référence sur le territoire du massif et enfin, promotion générale des actions ainsi réalisées.
- ✓ en partenariat avec I.D.E.L.U.X, mise en place des grands équipements de référence ;
- ✓ réalisation du projet « Zéro » carbone, en partenariat avec le GAL « Nov'Arden ».

Priorités pour l'année 2018 :

De manière générale, l'action sera mise sur la quinzaine de l'entreprise avec en exergue la deuxième édition du salon Objectif métier. Cette année encore, le public des jeunes et la promotion/sensibilisation aux **différents secteurs/métiers seront les priorités.**

Les moyens en communication resteront maîtrisés et cette communication se fera de moins en moins sur papier et veillera à privilégier au mieux les nouveaux canaux de communication.

- Services aux entreprises :

Poursuite du nouveau règlement provincial d'aide à l'exploitation des cellules commerciales vides, à destination des communes.

Suivi des dossiers dans le cadre de l'appel à projets adressé aux Communes ciblant les difficultés de croissance.

- Analyser, stimuler l'économie :

Coordination et animation permanente du REAL, chargé en 2018, de la réédition de la publication «Tableau de bord socio-économique», outil synthétique et photographie instantanée de la situation socio-économique du territoire provincial.

Implication dans la réalisation des travaux du Comité Economique et Social de la Grande Région.

Implication active dans la réalisation des actions menées par la Grappe Langue de Réseaulux (Excel Langues – Dictée polyglotte) et suivi du dossier INTERREG SESAM'GR. Ce projet accepté par les autorités européennes et régionales fin 2016 vise à favoriser l'apprentissage de la langue de nos voisins.

Un agent de la Direction économie est valorisé à raison d'un mi-temps pour mettre en place les actions de ce projet en coordination avec RéseauLangues. Tout le défi en 2018 sera d'élargir nos actions à des élèves allemands et de solliciter la collaboration de professeurs allemands.

L'apprentissage des langues reste un élément clé de l'intégration sur le marché du travail et est un vecteur de développement et de progression. Depuis plusieurs années, en collaboration avec Réseaulux, la Province s'implique dans des actions de promotion, d'information et de soutien à l'apprentissage des langues.

Or, on constate aujourd'hui que le plurilinguisme est en baisse et que l'offre de formation se réduit sur le territoire provincial.

C'est pourquoi, 2018 pourra être l'année de développement de nouveaux projets en matière d'encouragement à l'apprentissage des langues.

Dans le cadre de la professionnalisation des acteurs de l'économie et plus particulièrement du commerce, nous allons poursuivre l'appel à projets qualité-service-Commerce. Cette dynamique initiée en 2013 avec l'UCM permet aux indépendants –commerçants de recevoir un conseil et une analyse extérieure pointue et objective de leurs force et de leurs faiblesses. Il est indispensable aujourd'hui, dans le contexte concurrentiel du commerce de détail, de sans cesse de renouveler et d'améliorer son service au client.

Des démarches similaires ont été initiées en 2017 au bénéfice des secteurs de l'hôtellerie et des campings. Elles se poursuivront au travers du budget Tourisme.

- Stimuler l'esprit d'entreprendre en province de Luxembourg :

Organisation d'une nouvelle édition du projet « Collaborations école-entreprise en province de Luxembourg », avec le soutien de l'Agence pour l'Entreprise et l'Innovation. Fin 2017, un nouveau projet sera en préparation et soumis à l'AEI afin d'innover et de proposer aux jeunes d'autres moyens d'aller à la rencontre de l'entreprise et de son univers. On pense notamment à la sensibilisation à l'industrie 4.0, à cette démarche permanente d'innovation à introduire dans les projets. Il est aussi important pour les jeunes de rencontrer des patrons et d'entendre leurs témoignages.

- Regroupement d'actions menées par la Direction de l'Economie et par les opérateurs économiques luxembourgeois :

Organisation d'une « *Quinzaine de l'Entreprise* », regroupant plusieurs actions menées par la Direction de l'Economie, à savoir :

- ✓ Organisation de la deuxième édition du salon Objectif métiers le 03 mars 2018 en partenariat avec le SIEP Libramont et l'Instance Bassin Enseignement Qualifiant – Formation – Emploi, et en y impliquant l'ensemble des opérateurs utiles en province de Luxembourg. Ce salon aura pour vocation de donner aux jeunes des informations en matière d'orientation et de formation mais également de faire la vitrine des métiers sur lesquels ces formations débouchent. 2.000 jeunes y avaient participé en 2017. L'objectif est similaire en 2018.
- ✓ un « Rendez-vous avec l'Emploi et la Formation¹ le 27 février 2018»,
- ✓ l'action « De l'école à l'Entreprise »², du 12 mars au 23 mars 2018 un B2B transfrontalier en partenariat avec la CCILB, la Communauté de Communes des Portes du Luxembourg et la CCI des Ardennes et d'autres partenaires en fonction des opportunités.

Cette « *Quinzaine de l'entreprise* » comprendra également des actions menées par d'autres organismes (Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi, Rotary, etc.).

¹ En partenariat avec le Forem, la CCILB et l'Instance Bassin Enseignement qualifiant – Formation – Emploi

² Organisation de visite des entreprises de la province pour les étudiants des établissements scolaires du territoire

TOURISME

- L'action provinciale en matière touristique en 2018 s'articulera autour des priorités et actions suivantes :
- ✓ Une année touristique 2018 insolite au niveau wallon mais aussi une année médiévale au niveau de l'Ardenne touristique : développement d'actions de promotion ciblées sur ces thèmes touristiques
- ✓ Poursuite de la collaboration avec nos premiers partenaires que sont les maisons du tourisme afin d'évoluer toujours vers davantage de collaboration et de répartition des actions dans un souci d'une plus grande efficacité, notamment en matière de supports de promotion, de présence en foires et salons et d'alimentation de la base de données commune HADES. Concernant les foires et salons en particulier, 2018 verra la mise en place d'un calendrier commun FTLB-MT de présences en foires et salons ainsi qu'une coordination dans l'animation, la réalisation de nouveaux banner et stand de promotion
- ✓ Parallèlement à cela, la FTLB poursuivra ses efforts de rationalisation en matière d'impression de supports papiers et de présence et d'actions en foires et salons. Deux présences ont déjà été supprimées : salon des vacances à Bruxelles et salon des vacances à Anvers. En lieu et place, une réflexion est initiée pour intensifier notre présence sur Bruxelles autrement.
- ✓ Poursuite du développement du portail web de la FTLB : une attention particulière sera toujours apportée à son référencement naturel
- ✓ Poursuite et développement en continu des outils et du contenu du bouquet médiatique de la FTLB qui doivent en permanence évoluer : blogs, newsletter, facebook,...
- ✓ Cible Tourisme et Handicap : l'automne 2018 accueillera le salon mondial du tourisme et handicap à Bruxelles. La FTLB, qui oeuvre depuis de nombreuses années à la sensibilisation à l'accessibilité du tourisme pour tous, lancera un appel à projets à destination des acteurs du tourisme pour mieux les accompagner encore dans cette démarche. Le partenariat et la coordination avec le service provincial du SDAC se poursuivra également. La FTLB va également apporter son expertise et son soutien à un projet de la –Fondation roi Baudouin mené par Alter Ego et qui vise à une meilleure accessibilité des sites touristiques à destination des personnes atteintes d'autisme.
- ✓ Cible vélo : au départ du schéma directeur global d'un réseautage des voies lentes et de vélos sur le territoire provincial développé en 2016 et des résultats de l'étude menée par un bureau externe, un dossier concret de demande de soutien sera adressé à la Région courant 2018.
- ✓ Réalisation des projets européens acceptés pour assoir la Destination Ardenne dans la durabilité, suivi du dossier européen « Tendances » qui a pour but d'accompagner les professionnels de l'Horeca à plus d'innovation. Un projet a également démarré en 2017 et se poursuivra en 2018 pour construire une offre touristique commune en Grande région à destination de la cible des groupes.

- ✓ Poursuite de la collaboration dans le cadre du GEIE « Destination Ardenne » et notamment, travail commun à la sortie pour 2019 d'un guide du Routard « Ardenne » transfrontalier.
- ✓ 10^{ème} édition du Week-end des Paysages.
- ✓ 36^{ème} édition du Challenge province propre et fleurie.

- **La sécurité civile**

Durant cette année s'est mise en place la collaboration RH zone /province. En 2018 elle devrait avoir atteint sa vitesse de croisière et ce pour le plus grand bien du personnel de la zone.

Pour 2018, comme pour 2016 et 2017, la province majore sur base volontaire son aide à la zone de 100.000 euros.

La collaboration zone de secours /province en matière de formation est en route et devrait sortir tous ses effets en 2018.

Initié en 2017, 2018 verra lui aussi le développement sur notre territoire des bornes défibrillateurs externes.

- **APS**

APS compte développer et capitaliser l'existant dans les trois prochaines années :

- ✓ d'une part ce qui constitue son premier pôle : **la permanence sécurité 24H/24** durant 365 jours pour les personnes, les biens et l'environnement.
- ✓ Dans son second pôle, APS a l'intention de poursuivre sa politique d'**innovation dans les domaines de la sécurité** en créant et en adoptant de nouveaux outils.
- ✓ Par ailleurs, APS veillera à amplifier son volet Recherche & Développement dans le domaine de la sécurité.

Notons également que ces services ont dû gérer plus d'une problématique cette année dont notamment : Samaritel, Locomobile, départ d'agents vers le ministère de l'intérieur.

L'équipe Call Center Locomobile sera étoffée et un partenariat plus important avec la Locomobile elle-même est mis en place.

Pour Samaritel, les choses se mettent en place, le marché renouvellement du matériel a été notifié. Le remplacement de l'ancien matériel va pouvoir débuter prochainement et constituera un travail important d'APS en 2018.

Nous nous sommes également attachés à réduire les coûts de fonctionnement d'APS qui avant la fin de cette année présentera des pistes au conseil d'administration, comme celle d'un rapatriement d'APS dans nos locaux provinciaux.

Le territoire agricole de notre province est composé à 87% de prairies et de superficies fourragères. L'élevage bovin, en particulier destiné à la production de viande, y est fortement développé. La province de Luxembourg est d'ailleurs la première province wallonne en termes de nombres de bovins, et seulement la 4^{ème} en termes de nombre d'exploitations.

Au sein des 88% des exploitations qui détiennent des bovins, on retrouve 28% du cheptel bovin wallon, et plus spécifiquement 37% des bovins allaitants.

A côté des productions bovines, d'autres espèces sont également bien représentées sur notre territoire : les ovins (11.500 ovins, soit 29% du cheptel wallon), les porcs (29.000 porcs, soit 8% du cheptel wallon), et les volailles (728.800 volailles, soit 11% des volailles détenues en Wallonie).

Le Département d'Economie Rurale tiendra compte dans ses actions de ces spécificités. Et si la promotion de notre élevage bovin restera une priorité sur notre territoire, les autres secteurs, tels que le petit élevage, le secteur ovin et caprin, les chevaux, ... ne seront pas délaissés.

Pour que ces secteurs, liés à la production primaire, restent ou redeviennent des secteurs d'avenir, la Province de Luxembourg sera aux côtés des agriculteurs. Il est en effet essentiel de les aider à faire face aux défis actuels que sont la rentabilité de leurs activités et la résilience de leur exploitation, dans un contexte d'érosion de la biodiversité, de réchauffement climatique, d'augmentation des coûts de production, de critique à l'égard de leurs pratiques, mais également de perte de contrôle sur la valorisation de leurs produits.

Tenant compte de cela, les actions provinciales en matière d'agriculture en 2018 s'articuleront autour des priorités suivantes :

- **Utilisation rationnelle des antibiotiques**

Une utilisation plus raisonnée et plus responsable des antibiotiques est essentielle, tant en santé animale qu'en santé humaine. A ce titre, une nouvelle législation vient d'être publiée en la matière, et l'ensemble du secteur, toute production animale confondue, s'est engagé, d'ici 2020, à une réduction de 50 % en matière d'utilisation d'antibiotiques et, pour les antibiotiques les plus critiques, à une réduction de 75 %.

Dans ce cadre, le Département d'Economie Rurale, en collaboration avec le Fonds des Calamités en faveur des agriculteurs de la province de Luxembourg, a décidé d'être proactif en proposant un projet-pilote innovant centré sur la prévention des maladies, et ce en lien avec la rentabilité des exploitations.

Ainsi, au cours de l'année 2017, le SPIGVA a mené une enquête auprès de ses affiliés. Les résultats obtenus ont permis de dresser une photographie de la situation actuelle en ferme en matière de consommation d'antibiotiques, mais également de pratiques d'élevage, d'hygiène,

Au terme de cette première étape, un expert-vétérinaire suivra et accompagnera 10 fermes de notre province dès l'automne 2017, et ce pour une année. Avec la collaboration de l'éleveur et du vétérinaire de l'exploitation, il aura pour mission de réduire l'utilisation des antibiotiques et le coût lié à cette utilisation – coût qui sera évalué par le SPIGVA - en proposant des actions en faveur d'une meilleure hygiène, d'un management adéquat de l'hébergement, d'un plan de vaccinations, d'une attention plus grande à la biosécurité, ...

Les enseignements tirés de ces deux phases seront ensuite largement communiqués vers l'ensemble du secteur, afin de les sensibiliser à une moindre et meilleure utilisation des antibiotiques et des médicaments en général.

- **Alimentation du bétail**

L'alimentation du bétail pèse lourd dans le budget des exploitations. Il est donc nécessaire de bien réfléchir les rations pour alléger les dépenses liées à ce poste. La Province, avec la collaboration du CER, de la Faculté de Médecine Vétérinaire de l'Université de Liège, du Centre de Michamps et du centre de gestion du SPIGVA, poursuivra durant l'année 2018 le projet pilote de service-conseil en alimentation du bétail, entamé fin 2016, au sein d'une dizaine d'exploitations.

En outre, sous réserve de l'approbation du projet « Autoprot » par le Comité de sélection Interreg de la Grande Région, le SPIGVA mènera également un travail sur l'alimentation du bétail. D'une durée de 3 ans, ce projet vise d'une part à identifier les voies d'amélioration de l'autonomie en protéines des exploitations laitières, et d'autre part à en définir l'impact sur les performances et la durabilité de ces exploitations et de la zone d'étude ; et ce en rapport avec les ressources et possibilités de la Grande Région, et en collaboration avec les acteurs impliqués.

- **Lutte contre la maladie du BVD**

Depuis 2015, la lutte contre la maladie du BVD est devenue obligatoire au niveau national. Dans ce cadre, la Province de Luxembourg, par le biais de son asbl Fonds de Calamités en faveur des agriculteurs, intervient financièrement depuis le 1er janvier 2017 dans l'élimination des veaux détectés comme IPI et repris comme tels dans les bases de données de l'ARSIA. Ce soutien se poursuivra en 2018.

- **Bilan environnemental**

La Province de Luxembourg proposera aux agriculteurs un bilan environnemental de leur exploitation avec pour objectifs la réduction de la facture énergétique et la diminution du gaz à effet de serre.

- **Gestion de certains déchets issus des fermes**

Une enquête réalisée par le SPIGVA auprès des agriculteurs portant sur leurs pratiques en matière d'élimination des déchets a permis d'identifier de nouveaux besoins, notamment pour ce qui concerne les bidons plastiques de grand volume. La collaboration avec l'AIVE permettra d'affiner les actions à mettre en œuvre pour pouvoir répondre à ces besoins. En outre, l'aide à l'élimination des pneus agricoles se verra reconduite en partenariat avec l'AIVE et l'asbl Recytyre.

- **Encouragement de certaines pratiques en collaboration avec les communes**

Comme en 2017, la Province de Luxembourg s'associera aux communes qui le souhaitent pour soutenir les agriculteurs dans la mise en œuvre de certaines pratiques favorables à l'environnement et au maintien de la qualité des sols, à savoir la réalisation d'analyse de sols, le compostage des effluents d'élevage et l'apport d'amendement calcaro-magnésien.

- **Rapprochement entre agriculteurs et consommateurs et promotion des produits issus de l'agriculture**

Un réel manque de confiance et de reconnaissance de la part de certains citoyens envers les agriculteurs, qui exercent pourtant un métier essentiel, se fait ressentir depuis quelques années. Dans ce contexte, la Province a un rôle à jouer. Elle doit favoriser le rapprochement entre le métier d'agriculteur et le consommateur, et la qualité des produits qui émanent de notre territoire doit faire l'objet d'une promotion accentuée.

Ainsi, en 2018, une attention particulière sera apportée à l'identification et à l'intégration des exploitations agricoles dans nos villages. L'objectif est de sensibiliser les consommateurs à la fonction nourricière essentielle que remplissent les agriculteurs, au cœur de nos villages et de nos campagnes et de rendre plus visible leur travail.

En outre, toujours dans un souci de visibilité et de mise en valeur des exploitations agricoles, le concours « Fermes fleuries » sera dorénavant intégré dans le challenge "Luxembourg, province propre et fleurie".

Par ailleurs, tenant compte des spécificités de la province de Luxembourg, le Département d'Economie rurale continuera, avec l'aide de ses partenaires, à promouvoir la viande, le lait et les produits dérivés du lait, lors de nombreux événements, en donnant une information claire et objective au tout public (marchés du terroir, ronde des saveurs, manifestations « En sport aussi une ardeur d'avance », ...).

De même, la Province de Luxembourg maintiendra son soutien aux événements contribuant au rapprochement entre agriculteurs et consommateurs. En 2018, une attention particulière sera donnée à toute activité organisée par un collectif d'agriculteurs ou en partenariat avec un tel groupement pour non seulement favoriser le dialogue avec le consommateur, mais également assurer la promotion des produits issus de leurs fermes.

Enfin, plusieurs opérations Agricharmes, bien appréciées des enfants, seront de nouveau organisées en 2018.

- **Promotion des circuits courts et aide aux producteurs locaux**

Le Département d'Economie Rurale poursuivra ses actions en matière de circuits courts et d'aide aux producteurs locaux, en partenariat, notamment, avec la Cellule Développement Durable de la Province et la Fédération touristique du Luxembourg belge. Les priorités en la matière seront la promotion du portail web TerroirLux.be, la création du lien entre producteurs et consommateurs/restaurateurs/collectivités au travers de différents événements, et la réalisation d'une brochure présentant les différentes manifestations liées au terroir.

Une collaboration plus étroite sera menée avec tous les opérateurs tels que Créa-job, les ADL, les parcs naturels, les GAL, les GAC, ... La Province a le rôle de fédérer et de rassembler tous les acteurs afin d'intensifier le maillage et la promotion de nos produits qui ne cessent d'augmenter.

En 2018 également, sous réserve de l'approbation du projet « AROMA » par le Comité de sélection Interreg de la Grande Région, le Département d'Economie Rurale œuvrera en faveur de la création d'une organisation transfrontalière d'approvisionnement en produits alimentaires locaux des restaurations hors domicile. L'objectif de ce projet est d'augmenter l'activité économique des circuits alimentaires locaux, en leur permettant de travailler dans un domaine qui leur est actuellement peu accessible. Ce projet sera mené en toute complémentarité avec les actions développées par la Cellule Développement Durable dans le cadre du projet Interreg « Filière AD-T, Développement d'une Filière Agroalimentaire Durable Transfrontalière », qui porte quant à lui sur une zone géographique différente (territoire de la Grande Région pour AROMA, France – Wallonie – Flandre pour AD-T).

- **Soutien en matière de recherche et développement, et en matière de formation des agriculteurs**

Plusieurs organismes sont actifs sur le territoire de la province de Luxembourg en matière de formation, d'encadrement technique et administratif des agriculteurs, comme en matière de recherche, d'expertise, ou encore de valorisation de l'agriculture et de promotion des produits qui en sont issus.

Soulignons notamment l'expertise de notre service provincial qu'est le SPIGVA. Outre la réalisation de comptabilités de gestion et de dossiers d'aide à l'investissement, le SPIGVA contribue au développement du secteur agricole de notre province en fournissant de précieux conseils technico-économiques à ses affiliés, et en leur apportant une aide administrative essentielle.

La Province de Luxembourg continuera à soutenir en 2018 l'asbl SPIGVA comme plusieurs de ces organismes, qui œuvrent en faveur du secteur agricole sur son territoire : l'asbl

SEREAL (service de remplacement pour les agriculteurs de la Province de Luxembourg), l'asbl Fonds de Calamités en faveur des agriculteurs de la Province de Luxembourg, l'asbl Défense des producteurs laitiers, ...

Les différentes collaborations avec le CER Groupe se poursuivront également au travers des missions suivantes : contribution à la création de valeur ajoutée pour les agriculteurs, entre autres via le soutien à l'agriculture biologique et à la diversification, poursuite et développement des activités de services et d'encadrement du monde agricole provincial au travers de visites et de conseils aux agriculteurs (énergie, alimentation, permis,...), développement des activités de laboratoires dans le domaines agroalimentaire et vétérinaire, ...

Quant au Centre de Michamps, une attention particulière lui sera portée en 2018. La Province renforcera en effet son soutien à cet organisme partenaire, qui offre un service de pointe aux agriculteurs dans l'analyse de leurs matières, et qui les conseille en matière de fumure, de choix des espèces à planter en prairie, de mesures agri-environnementales, ...

La conjoncture dans le milieu agricole est loin d'être au beau fixe. La surface herbagère représente la plus grande proportion de la surface totale de l'exploitation. L'observation et la connaissance approfondie de ses prairies et la gestion du pâturage permettent à l'agriculteur de réaliser des économies. C'est pourquoi le soutien à des organismes tels que le Centre de Michamps et l'asbl Fourrages Mieux sont nécessaires.

Mais si l'agriculteur a besoin d'être accompagné avant tout dans ses tâches essentielles liées à l'exploitation de la ferme, il a aussi besoin d'aide dans le développement de certains projets propres, plus spécifiques. Une collaboration plus étroite sera menée avec Créa-job, organisme soutenu par la Province qui accompagne l'indépendant dans un projet concret, réaliste et pérenne, en matière d'élevage, de culture, de diversification, d'agro-écologie, ...

Enfin, la Province de Luxembourg apportera également son soutien à l'asbl Ressources Naturelles Développement en matière d'agroforesterie. Cet organisme est en effet impliqué dans un projet Interreg V – Trans Agro Forest – qui porte sur la protection des sols et des eaux par le biais de l'agroforesterie, en vue, notamment, de limiter les phénomènes d'érosion ainsi que les risques d'inondation. Des séances d'information à destination des agriculteurs, mais également des mandataires publics seront organisées.

Et en matière de formation, la Province continuera à apporter son soutien à la FJA, qui permet chaque année à de nombreux jeunes de décrocher le permis G, et à collaborer avec ce même organisme ainsi qu'avec la FUGEA, pour l'organisation des cours A et B et, nouveauté pour 2018, pour les séances dédiées à la phytolice. Le projet « Ecoles – entreprises », qui met en relation des entreprises et des sections scolaires autour d'un projet commun poursuivra son ouverture au secteur agricole initiée en 2016-2017.

RESSOURCES NATURELLES

En ce qui concerne la valorisation des ressources naturelles sur notre territoire, la Province de Luxembourg collaborera avec l'asbl Ressources Naturelles Développement.

- En ce qui concerne la promotion du patrimoine et le tourisme lié aux ressources naturelles

En continuité des concours d'appels à idées Tourisme Bois et Tourisme Pierre qui l'un et l'autre ont remporté un vif succès tant auprès des professionnels du Tourisme dans notre Province (Syndicats d'initiative, maisons du Tourisme ...) que des écoles proposant une formation Tourisme, l'asbl veillera en concertation avec les lauréats à ce que les **idées qui ont été primées** par le jury puissent se **concrétiser sur le terrain**. Des fonds pourront être mobilisés dans le projet Interreg Wallonie-Flandre-France « Ardenne Attractivity » dans lequel RND et la FTLB collaborent et que nous soutenons. **Une task force** sera créée composée par l'asbl, des représentants de la province, des membres des jurys des concours... Son but est d'encourager les lauréats à réaliser leurs projets, à les orienter dans leurs démarches au CGT ou auprès de communes, à les accompagner dans la recherche de financements...

A partir de 2018, grâce au projet Interreg Grande Région « Agreta » dans lequel RND et la FTLB sont partenaires, nous commencerons à obtenir **des données plus précises sur le tourisme en forêt** (nombre de visiteurs- pour quelles activités ?) nous permettant de mieux orienter les soutiens que nous apportons au tourisme vert dans notre province et à en **mesurer l'impact**. Ce projet est mené avec l'Université de Liège (Agrobiotech Gembloux) et l'INRA

- Utilisation de nouvelles technologies au service de la forêt et des ressources naturelles

En collaboration avec 3 universités (ULG-Agrobiotech Gembloux / Université de Trêves/ Université de Strasbourg et dans le cadre du projet Interreg Grande Région Régiowood II, RND envisage de créer un **outil de monitoring de la forêt** basé sur les images fournies par les satellites (Sentinelle) ainsi que le Lidar. Il fournira en permanence des données qui sont actualisées sur la forêt (types d'essence, volumes mobilisables et leur localisation).

Le territoire de la Province de Luxembourg faisant partie des zones éligibles au programme Interreg Grande Région, grâce à cet outil nous pourrions dès 2018, savoir où se trouvent précisément les zones en déficit de replantation et en évaluer leur importance. Nous pourrions ainsi **davantage cibler nos interventions en faveur de la replantation en forêt privée**, en les réservant aux zones critiques ou en priorisant celles-ci et disposer d'un outil permettant d'évaluer précisément l'impact de notre politique.

Complémentaire à ce projet, et avec le STP qui dispose maintenant de deux drones (un grand et un petit) nous informerons, en collaboration avec RND et l'ULG Agrobiotech Gembloux, les élus et fonctionnaires communaux sur **l'apport des drones** en matière de suivi de l'état sanitaire des forêts, des cours d'eau d'évaluation de la ressource ligneuse en et hors forêts, ... l'objectif étant de faire connaître nos services aux communes et de faire émerger des demandes en la matière.

- Actions en faveur des entreprises des ressources naturelles

RND poursuivra la gestion du **Portail de la Pierre et du Bois**. Ce travail de longue haleine consiste à répertorier chacune des entreprises ou personnes physiques oeuvrant dans la filière forêt-bois et dans le secteur de la pierre sur notre territoire, à décrire précisément leur champ d'activités et leurs produits. Accessible via le net, cet outil, unique en Wallonie est extrêmement utile tant pour assurer la **visibilité des professionnels** de secteurs constitués en grand nombre d'artisans, de TPE qui ont peu de moyens à consacrer à leur promotion que pour **faciliter les contacts commerciaux entre particuliers, prescripteurs publics et privés** et les professionnels de la pierre et du bois.

Soucieux de **favoriser l'utilisation de nos matériaux locaux** dans la construction/l'aménagement et de préserver la qualité du cadre bâti de nos villages, RND développera, complémentairement au Portail, un site internet permettant aux candidats bâtisseurs d'identifier la pierre/les pierres d'ornement extraite(s) et transformée(s) localement - la recherche se fait à partir de la commune où on veut construire- où la (les) trouver, le professionnel qui peut la (les) mettre en œuvre. Ce site, baptisé « **Une pierre un terroir** » mis en ligne fin 2017 fera l'objet d'une promotion soutenue en 2018.

En ce qui concerne les **scieries**, elles seront toujours aidées pour la maîtrise de leur consommation énergétique grâce à un accompagnement individuel et confidentiel, réalisé par RND en partenariat avec les facilitateurs "**Utilisation Rationnelle de l'Energie**" (URE). RND reprendra les contacts avec la RW afin de voir comment notre Province peut venir en renfort de la Région pour aider les entreprises dans les investissements faits en la matière. Dans le secteur feuillu, le service commercial d'appui aux entreprises fera tout pour apporter une aide à des entreprises qui sont en grande difficulté.

En ce qui concerne la **forêt privée**, nous poursuivrons notre action en faveur du reboisement via la prime que nous accordons aux propriétaires. J'en profite pour vous dresser le bilan : depuis que nous avons voté le Règlement en octobre 2013, sachez que nous avons consacré un budget de 752.974,80 € pour 474 dossiers. La prime moyenne que nous avons allouée est de 1296,37 € /an pour une superficie moyenne/an de 1,73 ha. Dans 92 % des cas, les propriétaires ont planté des résineux. De plus, nous accompagnerons le propriétaire dans l'acte de planter grâce à un **abécédaire de la gestion forestière** en cours de réalisation et dont nous assurerons la promotion auprès des propriétaires.

- Concernant l'agroforesterie et le bois énergie

L'objectif visé en soutenant les actions menées en faveur de l'agroforesterie à RND est d'ordre économique. L'arbre en champ est en effet une **source d'approvisionnement** à ne pas négliger pour des entreprises, des artisans, à la recherche de **bois de qualité** local

plutôt qu'en les important. Je veux parler des essences nobles comme l'érable, le merisier ou de celles peu utilisées en sylviculture traditionnelle (alisier, poirier, noyer) à forte valeur marchande. D'autre part, l'agroforesterie pourrait permettre **d'augmenter la production de biomasse**, facteur à ne pas négliger quand la compétition entre ses différents débouchés se fait plus forte (hivers rigoureux) générant des tensions sur les prix et par moments des difficultés d'approvisionnement local. En outre, l'agroforesterie a des impacts positifs incontestables en matière de fertilité des sols, biodiversité, qualité des eaux, lutte contre l'érosion des sols...

Les actions 2018 seront menées et financées soit par le biais du projet Interreg Wallonie Flandre France TransAgroforest déposé par RND – la part locale du projet est apportée par la Province- soit par la convention de gestion.

Les publics cibles de ces actions sont évidemment les agriculteurs (en priorité) mais aussi les communes. Il s'agira de les sensibiliser à l'agroforesterie à partir de vitrines (une vitrine par plateau) si possible dans de petites fermes ou sur des parcelles appartenant à des communes. Ces vitrines devront mettre en évidence la rentabilité du système. C'est nécessaire si on veut que l'agriculteur adhère à la démarche.

Le saut dans les nouvelles technologies & s'ouvrir au monde et à soi.

Si l'heure du bilan n'a pas encore sonné, je pense qu'il est utile de rappeler les engagements que nous avons pris lors de la déclaration de législature.

Nous nous étions engagés à une **gestion claire et éclairée**. Je peux affirmer aujourd'hui que nous y sommes arrivés. Le budget a été progressivement revu à la baisse grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement et de personnel. En ce qui concerne les subsides, les interventions financières sont calculées sur base de critères objectifs, en fonction de la qualité, de la créativité et de la dynamique du projet.

Avec **une politique adaptée aux besoins**, nous avons apporté une attention particulière aux plus faibles de nos concitoyens par le développement des services aux personnes porteuses de handicap sur l'ensemble du territoire toutes tranches d'âge confondues, que ce soit dans le domaine de l'accompagnement, de l'hébergement, de l'enseignement ou de la santé. **L'accessibilité de la culture partout et à tous** est une des missions que nous nous étions donnée. D'importants efforts ont été effectués dans ce sens avec notamment un service prêt de matériel qui s'est enrichi au fil des années. En plus du matériel technique, du matériel PMR est mis à disposition des organisateurs de manifestations.

Au **niveau du patrimoine**, le long travail de redynamisation du Domaine du Fourneau Saint-Michel est en train de porter ses fruits avec un public retrouvé et la réouverture du Musée du Fer au printemps prochain.

Une Province ambitieuse :

- En matière de mobilité, deux groupes de réflexion et de travail ont été mis en place : la Maison luxembourgeoise de la Mobilité et le groupe de travail « mobilité » de la CLE.
- Le lancement d'appels à projets dans tous nos domaines de compétences : culture et citoyenneté, logement, énergie, petite enfance, parentalité, « bien vieillir », éducation, agriculture, ... Ces appels à projets permettent de soutenir et de développer des projets émergents dans différents domaines.
- L'ouverture vers une action politique transfrontalière en resserrant les liens avec les régions proches. Les actions menées dans le cadre des musiques actuelles et le Prix Horizon en sont les meilleures preuves.

Une Province fédératrice et partenaire :

- La Province est à l'initiative de la création de la CLE dont l'objectif est le développement d'actions supracommunales tout en assurant la promotion des Communes et du territoire provincial.

Les contacts privilégiés avec la Région wallonne et la Fédération Wallonie Bruxelles ont permis de débloquer plusieurs dossiers de subventionnement (FSM, ...)

Il faut toutefois souligner le désengagement financier de la FWB notamment pour les Centres culturels, ce qui n'est pas le cas de la Province qui a veillé à maintenir et à optimiser le soutien accordé aux Centres culturels et indirectement aux Communes.

Une Province « ouvrage collectif » :

La proximité avec le citoyen est une des priorités de l'institution. Un gros effort de communication a été effectué : nouveau logo, utilisation des réseaux sociaux, outils web spécifiques (Lampli.be, Au-Fait.be, ...)

Objectif : le soutien à une culture de qualité, accessible à tous et toutes. Cette idée de base sera déployée avec, comme axe de base, un soutien aux acteurs de terrain afin de les encourager à oser faire « mieux » et ainsi acquérir une expérience qui pourra, ensuite, être partagée.

- **Centre de Découverte Nature**

Objectif : confirmer la réussite du virage de 2017 et assurer le redéploiement d'actions sur le site tout en dégagant des partenariats. L'accent sera mis sur une nature plus verte à respecter.

Cet objectif prendra différentes formes :

- ✓ des stages de découverte de la nature pendant les vacances scolaires
- ✓ des « vendredis nature ».

Les synergies seront amplifiées avec :

- ✓ le Domaine Provincial de Mirwart : les animations pédagogiques sur les thématiques de l'eau et du monde aquatique mais également des abeilles et des aspects forestiers.
- ✓ le Fourneau St Michel : tant sur le volet scientifique qu'en termes d'animations du site.
- ✓ le contrat rivière Lesse, "Journées wallonnes de l'eau", remise des diplômes des Poussins et Benjamins en environnement et manifestation Saint Hu'Vert.
- ✓ l'asbl « Aube » : animations nature certains mercredis après-midi.

Le programme « zéro Phyto » sera initié en 2018 en collaboration avec l'Institut Provincial de Formation et la Cellule développement durable.

- **Centre d'Hébergement de Mirwart (CHM)**

Objectifs :

- ✓ offrir un service de qualité reconnue aux utilisateurs du site ;
- ✓ assumer un entretien en bon père de famille des biens provinciaux de ce site.

Dans ce cadre, l'activité principale du Centre est d'assurer l'entretien extérieur des deux zones, les repas des jeunes hébergés sur le site durant toute l'année des services de l'Aide à la Jeunesse (AUBE) ainsi que des étudiants en stage au Centre de Découverte de la Nature.

Pour les travaux extraordinaires, les deux objectifs seront bien pris en compte (la restauration du garage en salle de réunion, l'agrandissement de la cour devant le Vieux-Moulin, le placement d'une haie de hêtres, la réparation de la partie pavée à l'arrière du bâtiment, la mise en place d'une plaine de jeux, un aménagement d'une buanderie en un local pour 8/10 personnes, un bureau supplémentaire à l'étage du bloc administratif, le curage du bief du Vieux-Moulin, l'extension de l'atelier sur le pignon arrière du bâtiment, l'isolation des plafonds des classes CDN, un raccordement chauffage entre la conciergerie et le nouveau local de réunion).

- **Domaine du Fourneau Saint-Michel**

Objectifs :

- ✓ confirmer dans le temps le fait que ce domaine est devenu un acteur culturel important de la Province de Luxembourg ;
- ✓ Atteindre le seuil des 35.000 visiteurs sur le domaine ;
- ✓ Réussir la réouverture du Musée du Fer ;
- ✓ Ouvrir le domaine à des investissements tout publics, ludiques intégrant les thèmes «nature », « tourisme », « histoire », ...

Le Domaine du Fourneau Saint-Michel connaît depuis quelques années un nouveau dynamisme et un regain de fréquentation. Ce renouveau est le résultat de la volonté politique de faire de ce Domaine un pôle d'attractivité important tant au niveau culturel que touristique.

2018 verra la fin d'un chantier d'envergure (rénovation du Musée du Fer). Sa réouverture est programmée pour le printemps prochain avec un focus important !

Tout sera mis en œuvre afin d'accroître l'attractivité du site en terme de visiteurs, avec :

- ✓ Un pôle Animations et promotion qui sera encore plus actif et professionnel:
 - un agenda de manifestations de qualité, bien rempli afin d'asseoir sa réputation et acquérir une renommée qui dépasse les frontières de la province (chasse au trésor, le concours photos ou le tournoi de Mõlkky, geocaching...);
 - afin d'attirer un nouveau public, des activités basées sur les nouvelles technologies et en se greffant aux tendances émergentes seront développées dans le respect de ce qui fait la spécificité du Domaine et lui confère ses lettres de noblesse : la conservation du patrimoine, tant bâti qu'immatériel ;
 - vu le succès croissant du volet « entreprises » (team-buildings, family days), les animations et les partenariats « promotion » seront complétées et développées;

- le renforcement de la présence sur les réseaux sociaux a déjà été amorcé et continuera (plus de 2.200 « followers ») ;
- Public cible 2018 : la Flandre.
- ✓ Un pôle *Bâtiments* qui aura pour objectif de concentrer les moyens en collaboration avec les sociétés privées pour la réfection des joyaux de patrimoine du site pour un meilleur confort du visiteur et une visite plus attractive.
 - Confort :
 - la construction des sanitaires de Warmifontaine et des Tahons ;
 - la construction d'une annexe aux Tahons et la réalisation d'une nouvelle terrasse ;
 - la poursuite des travaux à l'Auberge du Prévost: traitement des boiseries, sablage de la façade et du pignon ;
 - la réfection de la voirie dans le bas du Domaine.
 - Plus de découvertes :
 - le début de la construction du chartil d'Autelbas ;
 - la clôture du chantier de Villance ;
 - la phase 2 de l'aménagement du conservatoire des collections ;
 - la reconstruction des huttes de bucherons, de la fosse des scieurs de long, de la faulde, ...
- ✓ Un pôle *collections* : la scénographie de la « Maison du Facteur des Forges » (Musée du Fer) sera inaugurée au printemps 2018, et sera une réelle plus-value touristique et culturelle pour tout le domaine. Le visiteur se voit offrir tout un nouveau musée à visiter. L'informatisation des collections sera poursuivi.

- **Musée Archéologique**

Objectifs : le saut dans la modernité et dans le virtuel

- ✓ Permettre d'être visitable du monde entier ;
- ✓ Visite avec des outils modernes.

Pour atteindre ces objectifs, le fer sera porté tant sur les événements (exposition temporaire, conférences grand publics, 6ème w-e gallo-romain, journées du Patrimoine, ..) que sur les visiteurs (tablettes tactiles pour les visites, les écoles au sens large en tant que public cible, le visiteur aux centres des préoccupations – traduction et activités ludiques)

2018 verra la création d'un site web propre ouvert sur le monde et le monde pourra « voir » le musée.

Un objectif concret en termes de reconnaissance sera l'obtention de 3 soleils auprès du Commissariat Général au Tourisme.

- **Le Service du Livre luxembourgeois (S.L.L.)**

Objectif : le SLL se veut être reconnu comme le catalyseur des envies de « lire provincial » et pour se faire, le SLL doit continuer à sortir de ses meubles et aller sur le terrain.

Les actions concrètes du S.L.L. s'articuleront autour de 2 axes complémentaires :

- ✓ Proximité vs ouverture :
Il s'agit ici d'exposer ailleurs, tout ce qui est fait et bien fait par le SLL : foires, salons, rencontres littéraires,..., cela passe aussi par des partenariats renforcés avec des bibliothèques, librairies, écoles secondaires, hautes écoles, structures (inter)culturelles, maisons d'édition, syndicats d'initiative (prix du second roman avec la ville de Marche-en-Famenne)
- ✓ Jeunesse et générations future vs espaces de recherche et traces du passé : le Prix « Eh dites donc », émissions Livre-toi, émissions Jetons l'Encre,
Le S.L.L. utilise les canaux de communication modernes et met en place des projets interactifs concrets.

- **Service Culture et Sport de la Province de Luxembourg**

Objectif : le soutien et de développement de la vie culturelle et sportive.

Ce soutien s'organisera autour de 2 axes de travail :

- ✓ La mise en place d'actions, d'initiatives et de partenariats pensés de manière à répondre à des besoins, à insuffler de nouvelles dynamiques et à soutenir ou à relancer certaines pratiques culturelles et sportives.
- ✓ Le soutien aux nombreux acteurs de terrain, selon 2 modes :
 - Par des aides services de 3 types : en matériel, en impression ou par la mise à disposition de locaux ;
 - Par des interventions financières, calculées sur base de critères objectifs, en fonction de la qualité, de la créativité et de la dynamique du projet ; Certains de ces soutiens pourront faire l'objet d'appels à projets spécifiques qui seront l'occasion d'impulser et de soutenir de nouveaux projets dans des axes particuliers que la Province souhaite voir développer sur le territoire.

Les domaines d'actions seront :

- ✓ Les projets locaux sur base d'une l'analyse argumentée et une vision égalitaire visant ainsi une aide pertinent et le plus uniforme ;
- ✓ Les grandes actions phares et structurantes du territoire car elles contribuent à renforcer l'image et le rôle spécifique et important de l'Institution provinciale (Campagne En sport aussi une ardeur d'avance, Opération Plaines de jeux, Maili Mailo, Caravane du court, Parcours d'accompagnement en musique amplifiée...)

- ✓ **Les outils fédérateurs** s'inscrivant dans la dynamique supracommunale (Luxembourg belge terre de festivals, Trésors de musées, Fêtes de la Musique en province de Luxembourg,...) ;
- ✓ **L'édition de publications** d'envergure liant écriture et illustration et jouant un rôle de mise en exergue du destin de personnages emblématiques du territoire et de son histoire (deux figures féminines historiques: Mathilde de Toscane ainsi que Madeleine Ozeray).

La Culture 2.0 sera l'objet de toute notre attention avec deux outils web qui permettent de donner une autre dimension à nos actions, d'initier des projets et collaborations et ainsi de répondre aux attentes actuelles du public : Site Lampli.be et Site Au-fait.be.

Pour l'ensemble des événements soutenus, une attention particulière sera portée sur le retour en visibilité de l'Institution provinciale.

- **Bibliothèque et ludothèque provinciales**

Objectifs :

- ✓ Se rapprocher encore du terrain et de leurs acteurs ;
- ✓ Terminer la restructuration afin de donner toute l'autonomie aux piliers ;
- ✓ Rencontrer les exigences du Décret du 30 avril 2009.

Ces objectifs seront approchés par 3 axes essentiels.

- **Couverture du territoire**

- Présence active sur les 44 communes : dépôts jeux, dépôts livres, arrêts du bibliobus, animations, soutiens aux initiatives diverses,
- Poursuite hors province les collaborations supra-provinciales par l'extension des dépôts jeux, de prêt d'expositions et de menées autour du livre et du jeu.
- Collaboration étroite avec les enseignants et le monde pédagogique.
- Actions d'accompagnement des détenus des prisons d'Arlon, Marche et Saint-Hubert

- **Supracommunalité à l'écoute**

Chaque commune ne bénéficiant pas d'une bibliothèque sédentaire reconnue sur son territoire sera rencontrée afin d'évaluer les services rendus et /ou les besoins à combler (collecte d'informations objectives sur l'évolution des pratiques de lecture dans notre province et définir la place de la lecture et du jeu au sein des habitudes de loisirs des luxembourgeois).

- **Les nouvelles technologies**

- Mise en ligne de deux outils spécifiques destinés à compléter les vecteurs de médias déjà existants :
 - le portail IGUANA (visibilité des collections et site d'information commun pour le grand public)

- la plateforme professionnelle SHAREPOINT (plateforme collaborative, espace numérique de travail, d'échanges et d'informations pratiques entre les bibliothécaires et les ludothécaires du réseau)

- **Europe Direct**

Objectif : poursuivre avec une meilleure couverture de subventionnement de l'Europe ou redéploiement de ce service dans la bibliothèque provinciale pour renforcer les actions des piliers.

L'Europe lance un appel à projet qui a une double ambition : réduire le nombre d'Europe Direct dans tous les pays et donner plus de moyens à ceux qui seront sélectionnés. Nous avons rentré un dossier complet et avons aussi anticipé une non sélection.

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Objectifs :

- ✓ Fluidifier le parcours de la personne handicapée ;
- ✓ Démultiplier l'effet de concentration de nos services dans une vision d'amélioration pour nos bénéficiaires.

- **Alter & GO**

Objectifs :

- ✓ Se rapprocher des gens afin de permettre une meilleure inclusion (meilleure mobilité du service,...)
- ✓ Donner des outils modernes d'actions aux acteurs de terrain.

Cela représente plus de 300 personnes, en situation de handicap, suivies tout au long de son parcours de vie sur l'ensemble de la province de Luxembourg.

Les équipes sont donc mobiles et peuvent intervenir au domicile, à l'école, sur un lieu de loisir, sur un lieu de travail pour une intégration professionnelle et à bien d'autres endroits encore selon le projet.

Pour l'année 2018, l'accent sera mis sur la communication afin d'être proche des citoyens et de placer le processus participatif des familles et des bénéficiaires au cœur du projet. Afin de fluidifier le parcours de la personne en situation de handicap, le service veillera à harmoniser les pratiques pédagogiques en développant des documents de travail communs à l'ensemble des secteurs.

Concrètement, l'accompagnement se décline en différents services en fonction de l'âge et de la spécificité du handicap :

- Alter & Go petite enfance, s'adresse aux enfants en situation de handicap de 0 à 7 ans où l'axe phrase sera l'aide à la parentalité.

- Alter & GO jeunesse, s'adresse aux jeunes en situation de handicap de 6 à 21 ans devra poursuivre son extension territoriale afin de couvrir les 44 communes avec comme axe phare l'intégration scolaire.
 - Dans le cadre de notre collaboration avec la Haute Ecole Robert Schuman (catégorie pédagogique), le service organisera également une matinée de colloque durant le dernier trimestre de 2018 à destination du grand public et des étudiants. Le projet 'Malette Dyspraxie' débuté en 2017 sera mis en place et testé en conditions réelles par des étudiants de la section logopédie. Ceci permettra à l'équipe du service de pouvoir confronter le contenu de cet outil de sensibilisation et d'information aux réalités de la scolarisation des jeunes souffrant de dyspraxie.
 - Pour terminer, suite aux nombreux colloques thématiques de ces dernières années, le service a décidé d'éditer un répertoire reprenant les adresses, les outils, les services compétents qui pourront aider les familles et professionnels suite à l'annonce d'un diagnostic
- Alter & GO adulte, s'adresse aux adultes en situation de handicap dès 18 ans.

Les deux services spécifiques sont :

- Alter & GO surdit , destin  aux adultes sourds et malentendants d s 18 ans. Les actions seront orient es sur l'accessibilit  aux services,   la culture. Un colloque ayant comme th matique « culture sourde » sera mise sur pied.
- Alter & GO autisme, destin  aux jeunes et adultes autistes d s l' ge de 6 ans. Les projets mis en  uvre l'ann e prochaine se centreront sur l'inclusion sociale de nos jeunes avec un focus particulier mis sur l'accessibilit  des sites touristiques en province de Luxembourg (stage extrascolaire).
 - projet soutenu par la Fondation Roi Baudoin :  laboration de deux livrets p dagogiques (un   destination du personnel d'accueil et un autre bas  sur les diff rents aspects de l'autisme) afin que le site touristique devienne « Autisme Friendly». A la fin de ce projet, il y aura un rendu qui prendra la forme d'une s ance de pr sentation de ces guides et une sensibilisation   la semaine de l'autisme. Il s'agira d'une grande journ e   laquelle les diff rents sites touristiques de la province seront convi s.

Les actions de sensibilit s seront maintenues et amplifi es :

- la journ e internationale du handicap le 3 d cembre
- le colloque annuel du premier vendredi d'octobre
- la journ e sportive en collaboration avec le service Sport de la Province de Luxembourg et la Haute Ecole Robert Schuman de Virton
- la journ e mondiale de l'autisme
- la revue semestrielle « L'entr e des artistes ».

Ces projets favorisent la rencontre et le vivre-ensemble.

ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

Objectifs :

- Le bien-être de nos enfants encore et toujours au centre de nos préoccupations ;
- Une meilleure couverture du subventionnement de nos services.

- **Service d'Accueil et d'Aide éducative « Le Starting Block » (SAAE) de Lahage**

Objectif : être enfin reconnu comme un service public à part entière.

Projets nouveaux pour 2018 :

Aménagement de la plaine de jeux ainsi que divers travaux et achats pour le bien-être et « le confort » de nos résidents.

Obtenir la même couverture (10 ETP) par la FWB que la couverture des autres structures du même type en Wallonie.

- **AMO Ado-micile Arlon**

Objectif : meilleure couverture de subventionnement.

Infrastructure

Dans le courant de l'année 2018, le service devrait pouvoir disposer de nouveaux locaux plus adaptés aux besoins et aux recommandations du SIPP.

Maison de l'adolescent

Le projet MADOLUX en cours d'analyse devra être ensuite déployé sur base de nos spécificités rurales et institutionnelles de notre territoire.

- **AMO Média-Jeunes Bastogne**

Objectif : meilleure couverture de subventionnement.

Actions communautaires nouvelles : la citoyenneté.

- La montée des partis politiques de l'extrême droite avec des discours populistes, racistes, homophobes, anti-avortement, ... en collaboration avec le CPJ et les services de N. Heyard ;
- Les réseaux sociaux sont inévitablement présents d'une manière ou d'une autre dans la vie des jeunes. Des dérapages peuvent survenir (violence, harcèlement, suicide, ...).

ENSEIGNEMENT

Objectifs :

- Un enseignement spécial qui se spécialise dans les Dys/autisme
- Un enseignement spécial moderne tourné vers les nouvelles technologies
- Un enseignement spécial ouvert sur le monde

- **Ecole provinciale du Nouvel Horizon – Ethe – enseignement spécialisé de type 8**

Objectif : pilote dans les « Dys ».

Ecole numérique « Dys »

Le travail des élèves sur Ipad se poursuit et l'école s'équipe de plusieurs tableaux interactifs. En effet, outre les bénéfices apportés aux élèves rencontrant des besoins spécifiques pour les apprentissages, la rapidité du développement des nouvelles technologies engendre un bouleversement de notre société et dans ce cadre, une attention accrue est portée aux élèves pour qu'ils s'approprient et « maîtrisent » les technologies et la culture numérique.

Partenariats

Dans l'intérêt de l'enfant, l'école travaille avec :

- ✓ différents CPMS de l'ordinaire Cpms spécialisé de Saint-Mard
- ✓ les différents IMP (Ethe, Etalle,)
- ✓ le SAI de Ethe
- ✓ le service famille d'accueil d'urgence
- ✓ différentes écoles partenaires dans les projets d'intégration
- ✓ le SAJ
- ✓ le SPJ
- ✓ les CPAS
- ✓ l'internat autonome de Saint-Mard
- ✓ La HERS

- **Ecole provinciale « Le Village des Couleurs » - Forrières – enseignement spécialisé de type 8**

Objectif : pilote dans l'autisme et la gestion de l'agressivité.

Ecole.

L'école explorera une **nouvelle organisation des « espaces – récréations »** avec disposition de zones définies dans l'espace récréatif. Ce projet a été mis en place en collaboration avec la Ludothèque provinciale et le Service technique provincial. L'objectif de faire diminuer l'agressivité chez les enfants a été atteint et l'expérience sera poursuivie lors de l'année scolaire 2017-2018.

L'école a également officialisé la classe Structure d'Aide à la Socialisation et à la Scolarisation.

La classe de langage sera maintenue, les aménagements sont terminés et la pédagogie adaptée sera reconduite pour cette année scolaire.

Le projet d'organiser une classe Teacch permettant d'accueillir des enfants autistes ou atteints de troubles de la communication associés se concrétise cette année. Ce projet est mené en collaboration avec la Fondation Susa et Alter & Go. Un local spécifique a été adapté et les enfants sont accueillis depuis le 1^{er} septembre.

Nouvelles technologies.

La classe numérique sera pleinement opérationnelle à la rentrée 2017-2018.

Les rééducations individuelles avec tablettes numériques seront élargies durant toute l'année scolaire.

Les installations des nouveaux locaux (étages) de l'établissement sont terminées et les locaux sont opérationnels.

Partenariats.

- ✓ Ecole de Mont
- ✓ Alter&Go
- ✓ FSM
- ✓ Centre culturel de Nassogne
- ✓ etc

- **Ecole provinciale de Mont – enseignement spécialisé de type 4 et polyhandicapés**

Objectif : se connaître soi-même pour mieux appréhender le monde.

Population scolaire :

Une demande pour un agrément revu à la hausse sera demandé afin d'accueillir plus de jeunes (source de plus de subventionnement).

Projets :

La rentrée scolaire 2017-2018 se fait sur le thème de vivre en harmonie avec son corps.

- ✓ Utilisation du snoezelen de Forrières, infrastructure répondant tout à fait aux besoins sensoriels des élèves, à raison de 2 séances de 2 heures/mois ;
- ✓ Hippothérapie à Equi' harmony.

Partenariats

- ✓ L'IMP de Mont
- ✓ Le CPMS de Marloie.
- ✓ Le SAP.
- ✓ Les parents
- ✓ etc.

Nouvelles technologies :

- ✓ Investissement de la logopède dans les nouvelles technologies informatiques et achat de matériel adapté aux polyhandicapés ;

• **Ecole provinciale secondaire inférieure du Val d'Aisne – Briscol – type 3**

Au cours de l'année civile 2018, les priorités pour les deux implantations scolaires seront les suivantes :

- Pour Briscol :

Objectifs :

- Perfectionnement dans les « Dys » ;
- Optimisation des outils informatiques ;
- Ouverture sur le monde de l'emploi.

Les nouvelles technologies et les « Dys ».

Mettre tout en place, tant au niveau de la formation des agents que de l'installation rapide et efficace du matériel, afin que le matériel informatique financé sur fonds propres par le Pouvoir Organisateur puisse aider au mieux les élèves dans les pratiques pédagogiques. Pour rappel, il s'agit de dix Ipad, un ordinateur central et une armoire de synchronisation, système global qui améliorera la prise en charge des élèves « dys » (troubles divers de l'apprentissage) réunis dans la classe de phase 1 « pour élèves à besoins spécifiques ».

Partenaires.

- ✓ le centre d'interprétation de la rivière « Riveo » (Hotton),
- ✓ l'école d'enseignement secondaire ordinaire de La Roche
- ✓ le GAL Pays de l'Ourthe

Concrètement, il s'agira de construire à l'échelle 1/1 une « bétchette », c'est-à-dire une réplique des bateaux à fond plat qui jadis arpentaient l'Ourthe entre Bomal et Liège dans le cadre du transport de marchandises...

Pour Bertrix – Ecole à l'hôpital

Objectif : Poursuivre les actions afin de garder le même niveau d'exigences de nos cours mais inscrire ceux-ci davantage dans une dimension participative.

SERVICES RESIDENTIELS

- **I.M.P.P. ETHE (SRJ)**

Objectif: préparer la construction future.

La construction du nouvel hébergement devrait commencer en 2019. Il y aurait 3 étapes : le transfert et à la mise en place de 3 modules préfabriqués provenant de l'IMP de Mont dans lesquels seront hébergés les enfants, la destruction de ces trois bâtiments « Annexes, le début de la construction

L'IMP poursuivra les collaborations avec les différents services provinciaux et extérieurs (SAJ – SPJ – écoles, ...)

- **I.M.P.P.de Forrières (SRJ)**

Objectifs :

- poursuivre les investissements entamés ;
- optimiser l'occupation des lieux rénovés.

Partenariat.

L'IMP collabore avec les différents services provinciaux transversaux principalement le SPRH pour la gestion du personnel (=54 personnes), le Service Technique provincial pour les travaux et le S.I.P.P.

Participer au groupe de travail "Inclusion et prévention" de la commission subrégionale AViQ Centre Luxembourg, de l'A.N.C.E., du C.A. du "Groupement des I.M.P. 140 ", du CRÉSAM (centre de référence des services de santé mentale) permet d'échanger des informations sur l'AViQ et les SRJ.

Jean-Marie GAUTHIER, pédopsychiatre et docteur en psychologie assure la supervision des équipes uni et pluridisciplinaires.

Infrastructure

Les rénovations d'un 3^{ème} pavillon, de l'égouttage et de l'éclairage du parc sont prévues. La désignation d'un surveillant de chantier par la Province permet de faciliter l'exécution et le suivi de ces travaux.

- **I.M.P.P. de Mont**

Objectif : s'installer et s'approprier les nouveaux espaces.

Infrastructures.

L'espace Snoezelen sera repensé et étoffé grâce à un tout nouveau local, tout comme l'espace aromathérapie.

Les nouveaux projets concernant les futurs travaux se tournent maintenant vers la réhabilitation de l'ancien bâtiment pour y mettre une nouvelle cuisine, un réfectoire self-service et une meilleure occupation du niveau N-1.

- **I.M.P.P. du Val d'Aisne (SRJ)**

Objectifs :

- Perfectionnement dans les « DYS » ;
- Etude sur une meilleure concentration des infrastructures.

Un virage thérapeutique conséquent a été amorcé en changeant pour une part non négligeable (environ 40%) le type de population accueillie, en collaboration avec la classe de type 5 à Bertrix et celle de type 3 à besoins spécifiques de Briscol. L'IMP s'oriente vers les troubles spécifiques de l'apprentissage, les «dys» (comme la dyscalculie), les comportements prépsychotiques et à tendance psychotiques, les incidences psychoculturelles, les problématiques intrafamiliales.

Infrastructure.

L'unification géographique des services du Val d'Aisne sur le site de Briscol reste à l'étude. Le transfert de l'internat de Barvaux pourrait présenter une source d'économies substantielles.

Objectif : devenir **un véritable centre névralgique de toutes les formations** destinées aux services publics locaux et aux services publics de secours et de sécurité.

Un tel objectif ne pourra être atteint que si on réussit ce défi dans les 3 grands secteurs :

- ✓ Le secteur des sciences administrative ou les formations destinées aux **pouvoirs locaux** ou les formations continuées à l'attention du **personnel enseignant du fondamental**, tous réseaux confondus.
- ✓ Le secteur de la sécurité avec le développement :
 - des formations de base et continuées **des sapeurs-pompiers** ;
 - des formations de base et permanentes **des secouristes-ambulanciers**;
 - des formations de base et des recyclages **des gardes champêtres particuliers** ;
 - des formations à destination **des Administrations Communales relatives à la sécurité** telles que la planification d'urgence et des modules complémentaires.
 - en collaboration avec l'Académie de Police de Namur, des formations destinées **aux policiers**.
- ✓ Le secteur d'appui formation pour soutenir nos pouvoirs locaux.

• **Citoyenneté**

Objectifs :

- Être un relais citoyen, efficace et juste des actions provinciales ;
- Placer la jeunesse et les citoyens de demain au cœur des débats ;
- Favoriser la participation individuelle et collective des jeunes, le renforcement ou la création d'initiatives locales en partenariat.

Soutien financier aux projets locaux

Analyse argumentée et vision égalitaire dans l'instruction des dossiers de subvention afin d'apporter le soutien le plus pertinent et le plus uniforme aux initiatives locales à dimension citoyenne.

Appel à projet Culture – Jeunesse – Citoyenneté

La 5^e édition de cet appel à projet aura pour thèmes : la commémoration de la fin de la première guerre mondiale ainsi que le 50^{ème} anniversaire des événements de Mai 68.

La poursuite et le développement de deux actions phares avec le CPJ.

- ✓ Semaine contre le Harcèlement (3^e édition) et tournée du spectacle H@rcèlement;
- ✓ Rassemblement des Conseils communaux d'enfants (3^{ème} édition).

Des collaborations autour de projets à dimension citoyenne :

- ✓ Objectif emploi : collaboration au Salon Objectif emploi ;
- ✓ Accompagnement des publics : l'accueil des publics PMR dans le cadre de certains événements culturels ;
- ✓ Nouvelle action : un module d'animation scolaire sur les migrations.

• **Mobilité**

Objectif : être un outil efficace à la disposition du Groupe de Travail Mobilité de la Conférence Luxembourgeoise des Elus et de la Maison luxembourgeoise de la mobilité

Soutien financier aux projets locaux

Poursuite de l'analyse argumentée des dossiers de subvention afin d'apporter le soutien le plus pertinent et le plus uniforme aux initiatives locales autour de la mobilité.

Poursuites des travaux au sein de différents projets et groupes de réflexion Interreg IVA, projet PCM.

Il s'agit de participation aux différentes réunions concernant les PCM des Communes de la province, en réponse aux sollicitations du SPW (direction de la Planification de la Mobilité). Cela passe aussi par l'aide au lancement de réflexion de la mobilité sur plusieurs communes en partant de l'expertise acquise au Pays de Famenne.

Maison Luxembourgeoise de la Mobilité et la CLE.

Elles seront nos partenaires prioritaires.

site internet Damier.be

La Province ayant récupéré la paternité de ce site dédié à la mobilité, un triple enjeu 2018 crucial sera l'actualisation des données, le développement du site ainsi que sa promotion pour en faire un réel outil de référence en matière de mobilité sur le territoire provincial.

En 2018, le Service provincial Social et Santé/Affaires sociales mènera des actions dans la continuité du travail réalisé en partenariat avec les acteurs de terrain, tout en veillant à leur complémentarité par rapport aux missions des Communes luxembourgeoises, de la Wallonie, de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de l'Etat fédéral.

A cette fin, le Service réalisera une analyse des attentes et des besoins des acteurs sociaux luxembourgeois dans chaque secteur d'activités afin de pérenniser ou de mettre en place de nouveaux projets.

- Annoncer La Couleur (ALC) proposera une nouvelle programmation (préparée durant l'année 2017) permettant de mettre en place des nouvelles actions stratégiques du programme.

Il s'agit d'organiser des formations pour les enseignants et futurs enseignants (primaire et secondaire, tous réseaux confondus) sur des thématiques de citoyenneté mondiale (8 thèmes: commerce et consommation ; développement durable ; justice sociale ; migrations ; diversité et interculturalité ; démocratie et citoyenneté ; droits humains et paix et conflits).

L'Agent ALC gèrera le fonds documentaire en lien avec ces thématiques via le Centre de documentation sociale situé à Arlon et soutiendra des projets en lien avec la citoyenneté mondiale dans les écoles via deux concours de projets lancés en juin (pour des projets commençant en octobre) et en octobre (pour des projets commençant en janvier) et via un **nouvel appel à projets sur les droits humains**.

L'agent ALC participera également à différents projets impulsés en 2017 :

- Le mois de la migration à Arlon ;
- Le projet de déconstruction des préjugés « Face Tag » à Arlon ;
- La diffusion d'outils pédagogiques en partenariat avec le CRILUX, etc...

Le Service « Bien Vieillir » poursuivra le travail du Conseil Consultatif provincial des Aînés (CCPA) via les différentes Commissions : Commission Bourse (thème de la Bourse 2018 à déterminer) ; Commission CCCA (lieu de rencontre entre différents Conseils Consultatifs Communaux des Aînés afin de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques) ; Commission Santé et Soins (promouvoir le **lancement du calendrier perpétuel sur l'alimentation** optimale auprès des personnes âgées de 70 ans et plus) ; **la Commission VIA** (Valoriser l'Image de la personne Agée).

Cette dernière souhaite interagir davantage avec les médias pour favoriser la participation des aînés à la vie politique et lutter contre les stéréotypes souvent véhiculés dans les médias.

Pour ce faire la Commission VIA propose deux projets :

- La rédaction d'articles mettant en avant la vision des aînés sur des sujets d'actualités.
- L'élaboration de questions pour les débats politiques programmés sur TV Lux.

Cela serait également proposé aux Conseils Consultatifs Communaux des Aînés (CCCA) pour qu'ils puissent y ajouter une note plus locale. Celle-ci serait entièrement de la responsabilité du CCCA.

Différents projets en cours actuellement seront poursuivis ou évalués :

- Reconduction d'une action de sensibilisation le 1er octobre (journée internationale des personnes âgées).
- Poursuite du travail de communication en lien avec l'Opération Carrefour des Générations et stimulation des Communes qui n'y participent pas encore.

En 2018, la bourse « Bien Vieillir » fêtera ses 10 ans : l'occasion de mener une réflexion pour mettre en avant le travail réalisé dans le cadre du bien-être de la personne âgée (réalisation d'un ouvrage).

Le projet « **Senior Focus** » : poursuite du travail d'information sur le projet lui-même, sa **mise en place** et son évaluation.

Commission MR/MRS : organisation de formations et suivi du Forum pour les Directeurs uniquement des MR/MRS publiques de la province de Luxembourg.

- L'Espace Public Numérique mobile (EPN) maintiendra et développera ses activités : promotions des logiciels libres via l'organisation d'une journée Lilux à destination du grand public ; organisation de conférences et formations en milieux scolaire et associatif (réseaux sociaux ; numérique et emploi ; initiation aux médias, à la programmation et à l'art numérique); suivi, alimentation et évaluation de la chaîne YouTube contre le (cyber) harcèlement afin de soutenir le tout public via tous types de ressources utiles sur cette thématique ainsi qu'une participation active à la semaine de lutte contre le (cyber) harcèlement en collaboration avec le Service Citoyenneté.

Toutefois, en 2018, le support « Réseaux sociaux » sera totalement revu avec en perspective, la formation des EPN existants afin qu'ils puissent, à leur tour, assurer cette sensibilisation à l'attention des élèves de fin de primaire, début de secondaire.

Des actions seront spécifiquement menées autour du « code » via la Plate-forme « L'heure du code ».

Le code est un texte qui représente les instructions de programme telles qu'elles ont été écrites par un programmeur. Nous souhaitons, à travers ce projet, initier les jeunes à la logique informatique. Ceci afin de les ouvrir aux opportunités et différents métiers que recouvre l'informatique.

En 2018, l'EPN mènera une réflexion avec les acteurs de terrain sur l'opportunité de mettre en place une journée **Lilux spécifique aux Hautes Écoles** de la province de Luxembourg, des formations « cyberharcèlement » à destination des (futurs) professionnels, mais aussi de lancer un appel à projets au niveau des nouvelles technologies et de développer un « Fab Lab », un laboratoire de fabrication en province de Luxembourg.

- Le Service Égalité des Chances, composé de deux axes (Violences et Égalité) organisera différentes actions.

Les activités de l'Axe Égalité poursuivies seront :

- Déconstruction des stéréotypes de genre présents dans la société et dans les métiers, à travers l'organisation et la coordination du « Girls Day Boys Day », projet qui s'adresse aux élèves du premier et second degré, ainsi qu'à travers la mise en place d'actions visant ces mêmes objectifs.
- Le soutien à la parentalité sera également envisagé à travers un appel à projets et toute autre action permettant de soutenir la parentalité en province de Luxembourg (cycle de conférences).
- Particip'Art : co-organisation du festival qui réunit la culture et le social au travers de spectacles, documentaires, ateliers, animations...

En 2018, de nouvelles formations « Genre » devraient être développées à destination élèves des Hautes Ecoles de la province de Luxembourg.

Dans la continuité de la « Charte Communes Egalité », une analyse d'un projet en **gendermainstreaming** (s'appuyant sur la notion de "genre" et de la "gestion") sera réalisée au niveau **communal** pour déterminer la pertinence de proposer des séances d'information sur notre territoire.

Une autre nouvelle action consistera en la mise en place du projet « **Le Lien** », en collaboration avec le Service de Santé Mentale (SSM) de Marche avec un soutien logistique et en ressources humaines de l'Intercommunale « IMAJE ». Ce projet permettra d'intervenir, en première ligne, au domicile de familles en rupture de lien entre les parents et leurs enfants âgés de 0 à 6 ans (voir point du Service de Santé Mentale).

L'Axe Violence continuera le développement de ses missions : gestion et animation des Plates-Formes Violences Conjugales (organisation de formations, suivi du Protocole de Logement d'Urgence, création et mise en place de la Plate-Forme de concertation dédiée aux hommes victimes de violences conjugales, formations Vivalia) et organisation de la Campagne du Ruban Blanc (campagne de lutte contre les violences faites aux femmes qui se déroule chaque année du 25 novembre au 6 décembre).

Après une réflexion sur l'analyse des besoins, un projet sera spécifiquement mené en **2018** concernant les « hommes » en tant qu'auteurs, mais aussi en tant que **victimes de violence**.

Auteurs : mise en place d'une permanence de l'ASBL Praxis, une fois par mois au SASJ de Neufchâteau – projet à évaluer.

Victimes : en partenariat avec le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion): projet « Homme Victime » en trois volets :

- Former les travailleurs du secteur ;
- Sensibiliser les professionnels en général ;
- Mettre en place une action grand public.

Nombre de campagnes de sensibilisation s'articulent autour des violences faites à l'encontre des femmes. À l'occasion de ces actions, il est souvent rappelé par le public que les hommes peuvent aussi être victimes de violences, notamment en matière conjugale. C'est pourquoi, à l'instar du dispositif mis en place sur Liège, nous souhaitons y réfléchir en province de Luxembourg. Le 03 mars 2016 a eu lieu la 1re réunion regroupant différents acteurs concernés en province de Luxembourg. Le groupe de travail s'est réuni depuis plusieurs fois et a dégagé 3 pistes d'actions : la formation des professionnels, la sensibilisation et le dispositif d'accueil. En partenariat avec le CVFE (Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion), une formation pour les services présents dans le groupe de travail sera prévue dans un premier temps.

- Diverses aides existantes seront toujours proposées aux citoyens et aux associations par le Service des Interventions Sociales : prime téléphone, prime télévigilance, subventions aux services d'aides familiales et aides-seniors, subventions aux services de garde malades à domicile, prime à l'adaptation du logement des seniors, prime provinciale en faveur des jeunes pour l'inscription à un club sportif, assurance volontariat, subventions diverses (pour la distribution d'eau gratuite, pour les petits déjeuners sains/collations saines).

En raison de contraintes légales, le prêt provincial accordé aux étudiants poursuivant des études supérieures sera maintenu, mais modifié. Le souhait en 2018 sera de mieux **communiquer** sur la « nouvelle mouture » du prêt, qui reste un très beau soutien aux jeunes pour entreprendre des études.

L'Inter-PCS continuera à réunir les coordinateurs des Plans de Cohésion Sociale existants dans la province afin, notamment, de leur permettre d'échanger sur leurs pratiques. Suite à la réforme, l'Inter-PCS travaillera sur de nouvelles thématiques.

Les compétences provinciales relatives au Logement ont été transférées vers la Wallonie en 2015. Le Service maintiendra néanmoins son soutien aux trois Agences Immobilières Sociales (AIS) de la province.

Dans le domaine de la Petite Enfance, le soutien à l'ASBL Promemploi (soutien aux projets locaux avec les aides européennes, formations, garde d'enfants malades, remplacement dans les structures d'accueil...) sera maintenu permettant ainsi de garder une structure performante et souple sur le territoire provincial.

En 2018, une table ronde sur **l'inclusion dans le secteur de la Petite Enfance** sera organisée avec les acteurs de terrain comme le « Tisserand » (Promemploi et Alter Ego partenaires). Des pistes d'actions (matériel) seront analysées par le Service. L'idée est de pouvoir réfléchir avec les professionnels à se positionner sur le sens et sur les besoins au niveau de leurs pratiques éducatives, particulièrement dans le cadre de l'accueil d'enfants à besoins spécifiques : comment accueillir un enfant en situation de handicap en province de Luxembourg, etc...

• Le Service d'Etudes et de Documentation Sociales (SEDS) poursuivra sa mission de vulgarisation et de diffusion d'information et de documentation en matière sociale via les différents outils mis en place :

- Centre de documentation en sciences sociales et humaines (+ de 10.000 documents disponibles) : valorisation du fonds documentaire (nouvelles acquisitions, travail de veille), intégration de nouveaux médias (DVD), occupation optimale des locaux, développement de nouveaux partenariats, promotion...
- www.lureso.be (répertoire de tous les organismes sociaux actifs en province de Luxembourg soit plus de 1.200 fiches internet) : développement du site (amélioration de l'interface de recherche, création de nouvelles rubriques), mise à jour, promotion, recherche de nouveaux partenaires...
- Vendredis du Social (séances d'information thématique à destination des travailleurs sociaux alliant théorie et pratique de terrain) : organisation de 10 séances par an.
- Journées d'étude : organisation d'un ou plusieurs colloques (thème(s) à fixer).
- Publications :
 - ✓ Carrefour Social et Santé (périodique trimestriel diffusé à plus de 900 exemplaires).
 - ✓ Bibliographies thématiques...

En 2018, la promotion sera accentuée via des tutoriels comme mode d'emploi / **module de recherche d'informations sur le Net**.

- Le Service provincial du Volontariat continuera la promotion du volontariat en province de Luxembourg : onglet du Volontariat sur le site internet provincial permettant aux associations de faire part de leurs besoins en matière de volontaires avec des entrées spécifiques pour les personnes porteuses de handicap(s) le cas échéant. Le service assure également, en collaboration avec Alter et Go, le suivi administratif du projet FSE « HanVol-Lux ». L'objectif : favoriser le volontariat des personnes porteuses de handicap(s) au sein de l'Institution provinciale, des Communes et des associations.

En matière d'Économie sociale, les services provinciaux resteront attentifs à l'évolution des dossiers confiés à l'ASBL NGE.

Dans le cadre de l'aide alimentaire, la Province de Luxembourg apporte son soutien à de nombreuses associations qui ont pour mission principale ou secondaire de lutter contre la pauvreté. C'est le cas de l'ASBL d'aide alimentaire en province de Luxembourg, « Alimen'T ». Pour différentes personnes, l'accès à la nourriture peut être plus qu'une difficulté, à savoir une préoccupation de tous les jours...

Les Services resteront attentifs à la gestion administrative des dossiers provinciaux concernant **Vivalia** et à l'analyse des dépenses auxquelles l'Institution provinciale doit faire face dans ce dossier.

En effet, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de Vivalia, la Province de Luxembourg continuera à assumer ses responsabilités, aux côtés des Communes, pour assurer sur tout le territoire de la province, la pérennité d'une offre de soins hospitaliers de qualité.

Forte de ce soutien qu'elle apporte à l'Intercommunale, la Province de Luxembourg entend veiller à ce que cette institution mène à bien la réforme qui lui permettra d'orienter ses investissements avec une vision médicale provinciale, que ce soit par la constitution d'un conseil médical unique ou par la constitution d'une association de bassin de soins.

La Province souhaite autant que possible anticiper l'avenir. Dans ce cadre, la Province a provisionné une année d'avance pour le développement du projet Vivalia 2025.

La Province de Luxembourg coordonnera des projets pilotes avec l'Intercommunale comme :

- Une formation Égalité des Chances – Axe Violences à destination des professionnels de la santé. Voici ce que cela représente en 3 points :
 - ✓ Poursuite de la sensibilisation des équipes mobiles et des services de psychiatrie et sensibilisation des médecins-psychiatres ;
 - ✓ Extension du protocole de prise en charge au sein des Urgences et mise en place d'un comité de pilotage pour le suivi ;
 - ✓ Sensibilisation des médecins hospitaliers à la problématique ;
- Une brochure d'accueil aux Urgences à destination des personnes malentendantes ;

- Un partenariat au niveau du Fonctionnement (informatique, formation, information Santé (voir point Observatoire de la Santé), etc.), par exemple via la création d'un site neutre pour les marchés avec des accès permettant d'ajouter des fournisseurs et des centrales de marchés ;
- Lux-Health (voir point Observatoire de la Santé) ; assises de la médecine connectée, programme coordonné par Vivalia et la Province de Luxembourg, dont l'objectif est l'ouverture du champ des possibles sur notre territoire via l'intervention de conférenciers européens.

PROMOTION DE LA SANTE A L'ECOLE (PSE) – CENTRES DE SANTE

En 2018, les 8 Centres de Santé de la Province de Luxembourg répartis sur l'ensemble du territoire provincial (allant d'Athus à Grand-Halleux) poursuivront leurs missions de médecine scolaire conformément à la mise en application du Décret du 20 décembre 2001 relatif à la Promotion de la Santé à l'École à savoir :

- Le suivi médical des élèves qui comprend les bilans de santé individuels (au cours de sa scolarité, l'élève en bénéficie de 7, permettant ainsi de dépister des troubles pouvant mettre en difficulté sa scolarité) et la politique de vaccination pour laquelle les Centres de Santé proposent certains vaccins à différents âges de la scolarité de l'enfant, et ce, gratuitement ;
- La prophylaxie et le dépistage des maladies transmissibles (pédiculose, méningite, varicelle, scarlatine...) ;
- L'établissement d'un recueil standardisé de données sanitaires qui fournissent des indications précieuses sur l'état de santé des élèves en province de Luxembourg ;
- La mise en place de programmes de promotion de la santé et de promotion d'un environnement scolaire favorable à la santé via les visites d'établissements scolaires (qui veillent à promouvoir un environnement agréable à vivre pour le bien-être et la sécurité de tous) et les projets santé : animations EVRAS (Education à la Vie Relationnelle, Affective et Sexuelle), PRODAS (Programme de Développement Affectif et Social), alimentation, hygiène, harcèlement en milieu scolaire....

À noter que notre Service couvre les réseaux libre, communal et provincial, ce qui représente environ 2/3 de la population scolaire de la province de Luxembourg pour un total de 49.791 élèves sous tutelle lors de l'année scolaire 2016-2017.

Les nombreux partenariats mis en place les années précédentes (Observatoire de la Santé, Office de la Naissance et de l'Enfance, Centres psycho-médicosociaux, Fonds des affections respiratoires, Centre Local de Promotion de la Santé...) seront maintenus et valorisés. Le personnel des Centres de Santé, quant à lui, continuera à se former sur les différentes thématiques en lien avec ses missions.

Tout comme en 2017, les Services poursuivront le développement du Projet de Service 2014-2020 qui a pour objectif d'améliorer continuellement la manière dont les différentes missions dévolues aux Centres de Santé peuvent être menées.

Les priorités mises en avant lors de la rédaction de ce Projet de Service sont :

- La communication au sens large :
 - Externe (faire de la visite médicale un moment d'échanges sur la santé avec les élèves, améliorer la visibilité positive du PSE envers les parents, optimiser les relations PSE-Ecoles et s'adapter à leurs besoins et réalités de terrain...);
 - Interne : réflexion commune sur l'harmonisation des pratiques, favoriser l'échange entre les Centres de Santé... ;
- Les actions thématiques de promotion de la santé qui sont proposées aux écoles en fonction de leurs besoins (focus sur l'EVRAS et l'alimentation saine) ;
- La prise en compte des inégalités sociales en matière de santé en filigrane de toutes les missions (priorité transversale au niveau de la **précarité infantile**).

Dans ce cadre, différentes idées ont déjà été mises en œuvre (dépliant de présentation du PSE à destination des parents d'élèves de 1^{re} maternelle (préscolaire), personnalisation des conclusions et suivis médicaux dans un vocabulaire accessible à tous, installation d'une boîte à suggestions dans la salle de classe...) et les équipes poursuivront leur réflexion.

Une évaluation de l'avancée du Projet de Service est par ailleurs prévue chaque année afin de repérer les domaines et actions à développer et de faire profiter chaque Centre de l'expérience des autres.

L'Observatoire de la Santé se consacrera en 2018 à deux thématiques phares : **l'élaboration d'un Plan Fête** pour lutter contre la polyconsommation chez les jeunes et les conséquences désastreuses que cela peut entraîner en termes de santé et de sécurité routière d'une part, et le développement de projets en lien avec la médecine connectée d'autre part.

- **Le Plan Fête** est un vaste projet mené en partenariat avec les acteurs de terrain et en étroite collaboration avec la CLA (Coordination Luxembourgeoise des Assuétudes), le CLPS (Centre Local de Promotion de la Santé) et PNR (ASBL Partageons nos routes). Ce projet fait suite au Conseil provincial thématique sur l'alcool qui s'est déroulé en avril 2017. À cette occasion, des synergies ont pu se mettre en place et il est apparu que la réponse pourrait se trouver dans l'esprit de la Fête en général en y intégrant différents aspects qui y sont liés. Il se déclinera sous différentes formes afin de coller au mieux aux constats et attentes des professionnels du secteur dans une perspective essentiellement de réduction de risques. Un groupe de travail a été constitué dès le premier semestre 2017 afin d'en dégager les grandes pistes. Le groupe de travail, qui réunit près de quarante services, a souhaité dans un premier temps réaliser un cadastre des initiatives déjà menées sur notre territoire. Celui-ci est en cours de réalisation. La pierre angulaire de ce Plan Fête sera une enquête qualitative menée auprès des jeunes et des adultes afin de pouvoir cerner leurs représentations de la Fête. Cette étape est essentielle pour développer des actions d'éducation à la santé et des campagnes de sensibilisation et de prévention qui collent au mieux à la réalité vécue par nos concitoyens. En effet, le constat des professionnels est de ne pas toujours toucher efficacement le public cible ou à tout le moins de ne pas atteindre de façon optimale les objectifs qu'ils se sont fixés. Récolter cette parole, cerner les attentes, travailler sur les représentations de la Fête que nous véhiculons en tant qu'adultes et que nous transmettons aux plus jeunes semblent être un préalable indispensable pour nous permettre d'avoir un impact tant en termes de santé que de prévention routière.
- Outre cette enquête qui démarrera en janvier, le groupe de travail créera un site internet spécifiquement dédié au Plan Fête et dans lequel le public et les professionnels pourront trouver des informations législatives, le cadastre, consulter l'état d'avancement des différents sous-groupes de travail, mais aussi interagir afin de déposer leur avis, leur propre représentation de la Fête et ainsi nourrir l'analyse qui sera effectuée dans le cadre de l'enquête en cours. Afin d'alimenter la réflexion des professionnels sur cette thématique, un colloque sera organisé dans le courant de l'année 2018 en collaboration avec les partenaires du Plan Fête. Cette journée sera l'occasion de récolter le point de vue de spécialistes, d'échanger sur les bonnes pratiques menées hors de notre territoire et d'éventuellement nous permettre d'évaluer la pertinence d'en transposer l'une ou l'autre.

En 2017, l'Observatoire a mené un projet « Boule de Neige Cannabis » en partenariat avec le CAL. Un **Cahier Santé** spécifiquement dédié à la consommation de cannabis sera édité en 2018 et s'intégrera également dans ce vaste projet.

- Faisant suite à l'enquête « Son et audition » menée en 2016, l'Observatoire a élaboré en 2017, des **animations de prévention et de sensibilisation aux risques auditifs** afin que le public prenne conscience du caractère irréversible des dégâts que peuvent causer une exposition prolongée au bruit. Ces actions, qui s'inscrivent aussi dans le cadre du Plan Fête, s'adresseront prioritairement au public « jeunes » (conseils lors de concerts, quant à l'utilisation de casque audio...). C'est pourquoi un groupe de travail spécifique sera mis sur pied avec les acteurs du monde culturel et musical afin de dégager des actions à mener pour préserver le capital auditif de la jeune génération.
- La thématique de la **médecine connectée** (eSanté) est le second projet phare de cette année 2018 sous le nom de « Lux-Health ».
- En octobre 2017, les premières assises de la médecine connectée en province de Luxembourg ont été organisées en partenariat avec Vivalia.
- À cette occasion, nous avons pu prendre connaissance d'un projet de téléconsultation mené en Alsace afin de pallier à l'absence de médecins généralistes dans certaines régions.
Ce projet, unique en son genre, peut être un des nombreux projets, voire solutions, pour accompagner et/ou améliorer la pratique et les conditions de travail des professionnels de la Santé sur notre territoire.
- Au cours de l'année 2018, l'équipe de l'Observatoire étudiera la possibilité de mener un projet pilote en province de Luxembourg. Cependant, de nombreux freins sont à lever. La médecine connectée est considérée comme une valeur ajoutée en matière de qualité et de sécurité dans l'organisation des soins, notamment lorsqu'elle favorise les soins au domicile des patients. Cette pratique innovante de la médecine suscite toutefois beaucoup d'appréhensions tant auprès des professionnels de la santé que des patients.
De nombreuses questions se posent par rapport à ces évolutions : des questions éthiques et déontologiques, des problèmes de responsabilités liés à l'absence de réglementation belge en la matière, etc. A cela s'ajoutent des problèmes techniques encore insuffisamment maîtrisés, des difficultés organisationnelles et la crainte d'une déshumanisation de la relation de soins.
Convaincus qu'il s'agit d'une thématique majeure pour les années futures, les agents de l'Observatoire s'inscriront dans cette voie en participant notamment à un projet Interreg « Health In Smart Rurality » en collaboration avec la Province de Namur. Ce projet s'inscrit dans la perspective du maintien à domicile pour les patients atteints de maladies chroniques. Le dossier de candidature auprès des autorités européennes

a été accepté en première lecture ; une décision quant à l'acceptation définitive de ce dossier est attendue pour fin 2017.

- Outre ces deux thématiques phares, l'Observatoire de la Santé poursuivra les actions entamées au cours des années précédentes et notamment mettra en œuvre une **formation à destination des futurs enseignants et futurs éducateurs dans le cadre de la campagne de sensibilisation à la santé bucco-dentaire.**
L'idée est pouvoir développer les animations menées en 2017 au sein de plusieurs écoles par les chargés de projet de l'Observatoire de la Santé. En effet, début 2014, ce dernier publiait les résultats d'une enquête sur la santé bucco-dentaire des jeunes scolarisés en province de Luxembourg. Cette enquête a permis de mettre en évidence différentes pistes sur lesquelles des actions d'éducation à la santé pourraient être menées. Il semblait notamment nécessaire d'améliorer les compétences individuelles en matière de savoir et de savoir-faire. Un bon vecteur pour élargir le public cible et atteindre encore plus d'enfants serait de passer par les enseignants ou les éducateurs.
- L'équipe de l'Observatoire participera également à la mise en place d'une campagne de prévention et de sensibilisation aux piqûres de tiques en collaboration avec l'association « Time for **Lyme** » et l'ONE, notamment dans le cadre des plaines et camps de vacances.
L'association « Time for Lyme » mène des actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public, des écoles et des mouvements de jeunesse et est la référence sur notre territoire. La Province de Luxembourg souhaite continuer à développer un moyen de communication au niveau de l'information et la prévention tout public (flyers, boîte – pince à tiques, etc.).
- Enfin, dans la continuité de la réalisation et de la diffusion des Cahiers Santé, l'équipe de l'Observatoire étudiera la possibilité de les mettre en images sous forme de spots à diffuser dans les salles d'attente des médecins et de Vivalia et toucher ainsi un autre public.

Le SAMI-Lux (Service d'Analyse des Milieux Intérieurs) quant à lui, poursuivra les missions qui lui sont confiées à savoir :

- La collaboration avec les médecins afin de les aider à établir tout lien éventuel entre les problèmes de santé de leurs patients et la présence de polluants à l'intérieur des bâtiments.
Il intervient à la demande du médecin et réalise une inspection de toute l'habitation et de son environnement proche, à la recherche de polluants pouvant influencer la santé, et dispense des conseils pour améliorer la situation (meilleure aération, utilisation de produits moins polluants...).
- La détection du radon au travers d'une vaste campagne menée chaque année auprès de la population en partenariat avec les Communes. Il est raisonnable de penser que l'objectif pour **fin 2018 soit que toutes les Communes** de la province de Luxembourg aient participé à cette campagne.
- La sensibilisation aux polluants intérieurs en collaboration avec les habitations de logement public.
- Le projet « Ad'air » afin d'améliorer la qualité de l'air en milieu scolaire. Ce projet vise à établir des valeurs "guides" en matière de qualité de l'air intérieur et à réaliser le matériel (fiches polluants intérieurs, guides de bonnes pratiques, questionnaires d'auto-évaluation, etc.) destiné à conscientiser et accompagner les acteurs de terrain dans la lutte contre les pollutions intérieures dans les écoles.

Cependant, l'année 2018 verra une **nette augmentation des interventions du SAMI** dans le cadre de la détection de la présence du radon dans les habitations. En effet, les normes "radon" seront modifiées au 1er janvier : les seuils recommandés seront revus à la baisse et passeront de 400 à 300 becquerels de taux acceptable et de 800 à 600 becquerels en ce qui concerne une concentration qui nécessite une remédiation par un agent du SAMI. Le SAMI s'attend à devoir faire face à un surcroît de travail assez conséquent.

D'autre part, la Région wallonne souhaite édicter un décret sur la qualité de l'air en impliquant les SAMI, afin d'établir des valeurs guides pour certains polluants dans les établissements recevant du public, en commençant par les écoles et les crèches. Cela pourrait s'étendre par la suite à l'ensemble des lieux fréquentés par le public. Les missions du SAMI risquent par conséquent de fortement évoluer.

L'équipe du SAMI restera particulièrement attentive à l'évolution de ce projet et participera aux nombreuses réunions de concertation relatives à la mise en place de ce projet, à l'APW notamment.

CELLULE ATTRACTIVE DE LA MEDECINE GENERALE (CAMG)

- D'ici 2025, on estime que 45% des 240 médecins généralistes actifs aujourd'hui en province Luxembourg prendront leur retraite. Parallèlement, trop peu de jeunes médecins s'installent à la campagne. Il en résulte un surcroît de travail pour les médecins actuellement en place... surcharge qui fait peur aux nouveaux arrivants potentiels. Suite au constat de la pénurie actuelle et future de médecins généralistes sur le territoire provincial, la Province de Luxembourg a mis en place la **Cellule Attractivité de la Médecine Générale (CAMG)**.

- Cette cellule travaille en étroite collaboration avec l'ASBL Santé Ardenne (intercercles des médecins généralistes de l'Ardenne).

Elle s'adresse aux médecins désireux de mettre sur pied ou de développer une pratique de groupe et a pour mission de les accompagner et les soutenir dans leur réflexion, nouvelle ou en cours, et ce quel que soit le type de structure.

Aujourd'hui, une équipe de quatre personnes (dont une personne master en santé publique engagée en septembre 2017) prépare l'avenir de la profession en étroite partenariat avec les trois associations de médecins généralistes que compte la province (et Vielsalm).

- Un plan d'actions visant à « attirer » et à « retenir » des médecins généralistes en Ardenne a été mis sur pied. En voici les grandes lignes :

- Accompagnement des médecins désireux de se lancer dans une pratique de groupe.
- Kits de matériel de base pour accueillir des assistants.
- Le site « Santé Ardenne ».
- La bourse d'aide au logement et à la mobilité.
- La bourse d'aide à la pratique de groupe.
- Le Fond d'impulsion, en la matière, au niveau des Communes luxembourgeoises.
- À la découverte de la médecine générale rurale (événement consacré aux stagiaires et assistants en médecine).

Fin 2017, une évaluation, prévue sous forme d'un « cadastre quantitatif » au niveau des assistants et médecins, sera lancée.

LES SERVICES DE SANTE MENTALE

Les quatre SSM (Services de Santé Mentale) provinciaux ont poursuivi leur activité principale, basée sur la consultation proposée à des personnes souffrant de difficultés psychiques ou psychologiques.

- **Fonction médicale pédopsychiatrique au SSM de Bastogne**

La fonction médicale n'est plus assurée au SSM de Bastogne depuis plusieurs années avec le départ d'un médecin psychiatre. Après plusieurs essais d'appels de recrutement pour des médecins psychiatres, la fonction médicale en **pédopsychiatrie** sera enfin assurée fin 2017.

- **Projet « Le Lien »**

Comme renseigné précédemment, le SSM de Bastogne, accompagné du Service provincial Social, s'implique dans un nouveau projet appelé « Le Lien ». Déjà en cours depuis plusieurs années en province de Namur, il est un service de « IMAJE » (Intercommunale des Modes d'Accueil pour Jeunes Enfants), à laquelle la Province de Luxembourg a adhéré en 2017.

« IMAJE », créée en 1990 à l'initiative de la Province de Namur en partenariat avec le secteur privé (ASBL) ou le secteur public (CPAS et Communes), a pour mission la gestion de l'accueil des enfants de 0 à 12 ans dans des structures adaptées et spécialisées.

Il est demandé au SSM de Marche et au SPS de mettre en place, en province de Luxembourg, un projet pilote d'un an similaire au service « Le Lien ». L'équipe sera composée de deux puéricultrices 2 ETP (engagées par IMAJE), ainsi que d'une psychologue ½ ETP et d'une assistante sociale ½ ETP mises à disposition par le SSM et le SPS.

- **Une antenne de consultations à Vielsalm**

Depuis peu, et suite à l'interpellation de différents services (AMO, CPAS, Commune) afin d'étendre les services de santé mentale sur son territoire, le SSM de Bastogne a profité de cette intervention pour mener une réflexion en son sein. À l'issue d'une concertation pluridisciplinaire régulière, des collaborations étroites se sont établies avec les institutions locales afin de proposer la mise sur pied d'un second siège dans l'arrondissement de Bastogne. Une façon décentralisée de proposer les services de prises en charge psychothérapeutiques, mais aussi de pouvoir bénéficier de l'intervention de l'assistante sociale comme outil de première ligne. **La notion d'antenne sera de plus en plus examinée afin de pouvoir proposer un service de proximité dans une zone géographique** (au niveau communal) au relief particulier, très étendue et peu desservie en moyens de transport en commun.

- **Service « Trait d'union » en évolution par rapport aux équipes mobiles du réseau 107**

Le service d'accompagnement à domicile « Trait d'union » est actif depuis de nombreuses années sur l'ensemble du territoire de la province avec 4 assistantes sociales à raison de 2,75 ETP. Comme l'évoque le nom du service, le service d'accompagnement à domicile est le complément du travail en SSM soit comme une voie d'entrée, soit comme suivi ambulatoire d'un accompagnement psychosocial.

Les équipes mobiles du Réseau 107 ProxiRéLux ainsi que Matilda ont la particularité d'apporter une prise en charge tant dans les situations de crise que dans le suivi ambulatoire de longue durée, ceci en s'appuyant sur le travail de réseau et « Trait d'union » : les Services de Santé Mentale font partie à part entière de ce réseau.

Le travail à domicile apporte, dans certaines situations, une opportunité facilitant la prise en charge, mais peut s'avérer aussi une difficulté :

- tant par la capacité de prise en charge en lien avec un agenda restreint par les temps de déplacements sur tout le territoire couvert ;

- que par la neutralité du cadre professionnel, puisque les rendez-vous se font au domicile des personnes prises en charge.

La possibilité de recourir à des **antennes de consultations** permettrait de poursuivre les activités du service « Trait d'union » et de réserver le travail à domicile aux situations ne pouvant bénéficier d'autres alternatives. L'exemple de Vielsalm, cité ci-avant.

- **L'outil informatique en support de la gestion des SSM et du médecin psychiatre**

Sur base des recommandations issues des visites d'inspection de l'AVIQ, les Services de Santé Mentale vont être équipés d'un logiciel de gestion basé sur le recueil de données. Outre les aspects administratifs, le logiciel devrait également permettre une gestion des rendez-vous thérapeutiques avec un agenda partagé service par service. Il s'agit d'une **avancée dans le paysage des SSM** qui correspond aux souhaits du pouvoir subsidiant.

Les médecins se verront également touchés par les nouvelles technologies de la médecine connectée (**e-Health**) avec l'obligation de recourir aux prescriptions de manière électronique.

- **La Maison thérapeutique de Bastogne comme service agréé et subventionné**

Le Club thérapeutique de Bastogne a ouvert ses portes fin 2016 pour être inauguré en mai 2017 et baptisée « la Maison thérapeutique » en attente de son agrément. Dans la perspective d'offrir une ouverture complète – 5 jours par semaine – il faut prévoir, au grand minimum, 3 ETP dont ½ T de licencié en psychologie et des gradués assistant social et/ou éducateur. La demande de subvention à la Région wallonne peut porter sur trois ETP, sachant que le maximum raisonnablement envisageable sera de deux ETP.

Dans les deux cas, il faut prévoir, soit en personnel subventionné soit en personnel sur fonds propres, un mi-temps de licencié en psychologie. Étant donné qu'il n'y a pas de médecin psychiatre dans l'équipe. Cet engagement « légitime » permettrait partiellement le travail de psychiatrie adulte au sein du Club.

- La Cellule communication du Service provincial Social et Santé veillera à diffuser l'information en lien avec les priorités du pôle (**Plan Fête, précarité infantile, médecine connectée et de proximité**) avec les projets et actions mis en place auprès des différents publics concernés (Presse, réseau associatif, professionnels, grand public...) via différents supports de communication (flyers, brochures, Carrefour Social et Santé, Newsletter, site internet de la Province de Luxembourg...), tout en restant en lien constant avec la Cellule communication des Greffes.

Appui transversal – Direction des Services Généraux

S.P. FONCTIONNEMENT

- Durant l'année 2018, le Service Provincial du Fonctionnement continuera à assumer ses missions variées au sein de la Direction des Services Généraux laquelle intervient en qualité d'appui transversal au profit des autres services provinciaux.
- La cellule « marchés publics » établie dans le centre administratif provincial de Marloie (ancien bâtiment CER) depuis le 1^{er} janvier 2015 veillera à poursuivre la gestion de cet immeuble, en ce compris la coordination du nettoyage et de l'accueil.
- Dans le courant de l'année 2018, en collaboration avec la cellule de développement durable, une véritable politique de tri des déchets et de gestion différenciée des espaces extérieurs (désherbage thermique, suppression des plantes invasives, mise en place d'hôtels à insectes, paillage efficace et écologique,...) sera mise en œuvre au niveau du centre administratif provincial de Marloie.
- L'autre mission essentielle de la cellule « marchés publics » réside dans l'élaboration des cahiers spéciaux des charges et le suivi des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de fournitures et de services (120 marchés par an).
- L'année 2018 sera marquée par la concrétisation des premiers marchés conclus sur base de la nouvelle réglementation sur les marchés publics entrée en vigueur le 30 juin 2017, avec notamment l'obligation de recourir dorénavant aux moyens électroniques (réception et ouverture des offres électroniques) pour les centrales d'achat.
- L'obligation d'utiliser des moyens électroniques sera rendue applicable pour les marchés supérieurs aux seuils européens à partir du 18 octobre 2018, sauf pour les centrales d'achat (30 juin 2017). Pour les marchés qui n'atteignent pas les seuils précités, cette obligation n'entrera en vigueur que le 1^{er} janvier 2020. Cette obligation n'est toutefois pas d'application, d'une part, lorsqu'il s'agit d'un marché public passé selon la procédure négociée sans publication préalable dont le montant estimé est inférieur au seuil fixé pour la publicité européenne, d'autre part, pour les marchés publics de faible montant dont le montant estimé est inférieur à 30.000€.
- Afin de se familiariser aux modifications législatives intervenues, la participation des agents à de nouvelles formations ciblées (conduite des négociations dans le cadre d'une procédure négociée sans publication préalable + la réalisation d'accords-cadres) s'avèrera indispensable.

Afin de répondre aux objectifs de supracommunalité préconisés par les autorités régionales, de nouvelles centrales d'achats seront finalisées dans les secteurs suivants :

- ✓ service postal.
- ✓ accompagnement pour la mise en conformité au règlement général européen pour la protection des données à caractère personnel.
- ✓ fourniture de mobilier et matériel électoraux.

Par ailleurs, plusieurs centrales existantes devront être renouvelées dans les domaines suivants :

- ✓ entretien et fourniture d'extincteurs, dévidoirs et hydrants.
 - ✓ fournitures de bureaux.
- Ces centrales d'achats (disparition de la notion de centrale de marchés), qui suscitent un intérêt croissant auprès des entités adhérentes (communes, CPAS, Zone de Secours, intercommunales,...), génèrent un important travail de vérification au quotidien.
 - Les missions assignées au service ne se résument toutefois pas aux marchés publics : La gestion des subsides communs, c'est-à-dire lorsque au moins deux articles budgétaires différents sont utilisés (125 dossiers/an), l'économat, l'imprimerie provinciale, l'accueil du centre administratif provincial d'Arlon, le suivi des courriers entrants et sortants, la gestion des archives en partenariat avec les archives de l'Etat, l'organisation du travail du personnel d'entretien, la gestion des salles de réunion, la tenue de l'inventaire mobilier, la gestion de la TVA intracommunautaire et de la TVA pour les travaux d'impression, le suivi des polices d'assurances de la province continueront à faire partie des tâches quotidiennes des agents du SPF et seront poursuivies en cherchant à améliorer sans cesse, dans une logique de simplification administrative et d'économie, l'efficacité et la qualité des prestations.

Objectif : Assurer la gestion optimale des dossiers du personnel provincial et apporter son soutien à la zone de secours.

Gestion des dossiers du personnel provincial :

La collaboration avec la Zone unique de secours en matière de personnel s'est accélérée en 2017 : une équipe de 5,5 ETP a été dédiée à cette collaboration et travaille activement à la gestion du personnel zonal.

- Gestion prévisionnelle du personnel provincial : la clôture du planning des examens de recrutement tel qu'arrêté par le Collège provincial afin de constituer des réserves de recrutement pour différents grades devrait intervenir courant 2018 ;
- Evaluation du personnel : de nouvelles séances de formation à l'évaluation pour les évaluateurs seront lancées dans le courant de l'année 2018 ;
- Descriptifs de fonction généraux et particuliers : le SPRH va étendre l'élaboration des descriptifs de fonction à l'ensemble des services provinciaux ;
- Gestion de l'absentéisme : les mesures déjà en place visant à réduire l'absentéisme pour maladies seront poursuivies en 2018 ;
- Application du nouveau cadre organique et de l'organigramme : présentation du nouvel organigramme provincial complet pour tous les services provinciaux ;
- Les pensions: poursuite de la mise à jour des dossiers de pension des agents dans le cadre du projet CAPELO ;
- Personnel enseignant non subventionné: diverses réformes sont intervenues pour la rentrée scolaire 2017 et se poursuivront donc sur l'année 2018 ;
- Simplification administrative : révision des dossiers administratifs du personnel avec l'application d'un nouveau classement et dématérialisation de certains documents (fiches de paie, souche fiscale, etc) rendus accessibles aux agents provinciaux depuis leur domicile ;
- Projets RH :
 - mise à disposition de ses connaissances auprès des responsables de service et des correspondants RH. L'objectif consiste à améliorer la gestion administrative des dossiers ;
 - parfaire l'accueil des nouveaux agents en collaboration avec l'Institut provincial de formation et le service des Greffes ;
 - promouvoir la campagne de désignations des Lauréats du travail en partenariat avec l'Institut Royal des Elites du Travail.

SUPRACOMMUNALITE

- La supracommunalité reste, plus que jamais, au cœur des préoccupations du Collège provincial.
- Construire une supracommunalité adaptée à notre territoire, en phase avec les besoins et les attentes de la population, restera une des priorités de l'exécutif durant cette dernière année de la législature.
- La Conférence Luxembourgeoise des Elus, que nous avons voulue comme un espace d'échange d'abord, un lieu d'affirmation de la détermination luxembourgeoise ensuite, un outil au service d'une supracommunalité concertée enfin, a pris un nouvel essor en 2017, avec notamment des réunions plus régulières, des ordres du jour plus précis, un travail sur des projets ancrés dans la réalité quotidienne.
- Nous souhaitons continuer dans cette voie, en associant toujours plus étroitement les Communes à la démarche.

CONCLUSION

Le projet de budget qui vient de vous être présenté comporte de nombreuses actions et politiques. Il conforte le fonctionnement des services existants d'aide et de soutien à la population. Il s'inscrit dans les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Service Public de Wallonie.

Ce budget permet à de nouvelles politiques de voir le jour sans avoir recours à de nouveaux moyens fiscaux, alors même que l'effort sur les pensions est amplifié de façon à faire face à l'arrivée massive d'agents provinciaux à l'âge de la retraite.

Notre province est résolue à gérer au niveau du territoire provincial un maximum de politiques et de services aux citoyens, de manière telle que la population luxembourgeoise continue à bénéficier, au même titre que les autres Wallons, de l'ensemble des services publics pour lesquels elle est compétente.

TABLE DES MATIERES

- INTRODUCTION
 - SERVICE INTERNE DE PREVENTION ET DE PROTECTION AU TRAVAIL
 - **Pôle Services aux Communes, Technique et Développement Durable**
 - S.P. Techniques
 - S.P. Informatique
 - Développement durable
 - Domaine de Mirwart
 - **Pôle Economie, Tourisme, Agriculture**
 - S.P. Economie
 - S.P. Tourisme
 - Sécurité civile
 - Agriculture
 - Ressources naturelles
 - **Pôle Culture, Accompagnement et Enseignement**
 - Culture
 - Accompagnement des personnes en situation de handicap
 - Accompagnement des jeunes
 - Enseignement
 - Services résidentiels
 - Formation
 - Citoyenneté et Mobilité
 - **Pôle Social et Santé**
 - Affaires sociales
 - Santé
 - **Appui transversal Direction des services généraux**
 - S.P. Fonctionnement
 - S.P. R.H.
 - **Supracommunalité**
 - CONCLUSION
 - TABLE DES MATIERES
-